

CDIP/30/14

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 mars 2023

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trentième session**

**Genève, 24 – 28 avril 2023**

Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document constitue le rapport annuel sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des cibles qui leur sont associées[[1]](#footnote-2). Le rapport répond à la décision prise par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) qui, à sa dix‑huitième session tenue du 31 octobre au 4 novembre 2016, a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa première session de l’année, un rapport annuel sur cette question.
2. Il s’agit du septième rapport soumis au CDIP conformément à cette demande. Sur la base de la structure contenue dans la décision susmentionnée, le rapport fournit une mise à jour pour 2022 en ce qui concerne :
	1. les activités et les initiatives entreprises de manière individuelle par l’Organisation;
	2. les activités entreprises par l’Organisation dans le cadre du système des Nations Unies; et
	3. l’assistance fournie par l’OMPI à la demande des États membres.
3. En sa qualité d’institution spécialisée des Nations Unies, l’OMPI continue de participer pleinement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans le cadre de son mandat et est déterminée à soutenir la réalisation des ODD, notamment par la promotion d’un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace, qui encourage l’innovation et la créativité, et facilite la circulation des connaissances et des compétences techniques dans et entre les pays. Le Plan d’action pour le développement de l’Organisation continue d’orienter sa contribution à la réalisation des ODD. L’innovation, et donc l’ODD 9, sont au cœur de la mission et de la vision de l’OMPI. Cependant, l’innovation et la créativité sont essentielles pour atteindre bon nombre d’autres ODD et objectifs connexes. Les services, les programmes et l’assistance de l’OMPI sont donc pertinents pour le Programme de développement durable à l’horizon 2030 à bien des égards, comme indiqué ci‑après.

# Activités et initiatives entreprises de manière individuelle par l’OMPI

1. Cette partie du rapport est structurée comme suit : pour chaque ODD, le rapport met en évidence les principales activités et initiatives entreprises par l’OMPI en 2022 et la manière dont elles contribuent à la réalisation des objectifs correspondants. Bien souvent, les travaux de l’OMPI contribuent à la réalisation simultanée de plusieurs objectifs de développement durable. Les activités sont alors indiquées sous l’ODD auquel elles sont le plus étroitement liées, avec une référence aux autres ODD pertinents.

***ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable***

1. Dans le domaine des **marques et des dessins ou modèles**, l’OMPI a entrepris des activités d’assistance technique et de renforcement des capacités qui contribuent à la réalisation des objectifs 2.4 et 2.5. Ces activités visaient à aider les autorités compétentes et les parties intéressées (communautés locales et producteurs) à identifier, élaborer et protéger leurs appellations d’origine et leurs indications géographiques, ainsi qu’à améliorer leurs stratégies globales de marque et de commercialisation, afin de soutenir l’intégration des communautés locales et des producteurs dans l’économie mondiale.
2. Ces activités comprenaient notamment :
* l’organisation d’événements nationaux ou régionaux et de formations, ou la participation à de tels événements, dont l’objectif est d’expliquer l’utilisation stratégique des appellations d’origine et des indications géographiques pour promouvoir le développement durable local et les avantages du système de Lisbonne aux fins de leur protection sur le plan international, et de promouvoir l’utilisation du système de Lisbonne par les communautés et les producteurs locaux;
* des conseils législatifs et politiques ont également été fournis aux membres potentiels et actuels du système de Lisbonne afin d’expliquer le cadre juridique du système de Lisbonne, d’évaluer la compatibilité de la législation nationale avec l’Arrangement de Lisbonne (Acte de 1967) et/ou l’Acte de Genève (Acte de 2015), d’élaborer des dispositions réglementaires de mise en œuvre et/ou de poursuivre le développement de leurs cadres législatif et institutionnel;
* l’organisation d’activités d’assistance technique et de renforcement des capacités pour les autorités compétentes et les parties prenantes intéressées. L’assistance technique comprenait des programmes de capacité organisationnelle et opérationnelle et des activités d’évaluation des besoins; les activités de renforcement des capacités comprenaient une aide au développement et à la mise en œuvre d’appellations d’origine et d’indications géographiques durables (par exemple, les projets d’indication géographique et de marque sur ‟Seda de Cajonos”au Mexique, ‟Kampot‑Kep [Sea] Salt” au Cambodge, ‟Madd de Casamance” au Sénégal, ‟Riz de Kovié” au Togo).
1. Plus précisément, les résultats suivants peuvent être rapportés :
* dans le cadre du programme de relance post COVID‑19 de l’OMPI, les tisseurs de ‟seda de Cajonos” de la région d’Oaxa au Mexique – touchés par la pandémie et l’absence de touristes dans la région – reçoivent de l’aide afin de renforcer la gestion collective de leur indication géographique en vue d’assurer un meilleur positionnement de leurs produits sur le marché et de les diversifier. D’autres projets ont également été lancés à la demande d’autres pays dans le cadre du programme de relance post‑COVID‑19 de l’OMPI dans le domaine des indications géographiques (par exemple, le Bangladesh, le Cambodge, le Chili, Sri Lanka, la Mongolie, les Tonga et l’Ouganda);
* dans le cas du ‟Madd de Casamance”[[2]](#footnote-3) (un fruit sauvage qui est également une source précieuse de nutrition pour la communauté), il convient également de mentionner que le processus en cours pour obtenir le statut d’indication géographique ne soutient pas seulement les objectifs environnementaux de la communauté (ODD 15), il galvanise également l’autonomisation des jeunes et des femmes (ODD 5). Les jeunes, par exemple, sont traditionnellement responsables de la cueillette des fruits. Les revenus ainsi générés leur servent à financer leurs études. Les femmes, quant à elles, jouent un rôle clé dans la transformation et la vente des jus, sirops et conserves dérivés des fruits, ainsi que dans la construction de la réputation de leurs produits et la mise en place de la chaîne de valeur. En effet, ce sont ces femmes qui ont entrepris les premières démarches pour obtenir l’indication géographique ‟Madd de Casamance”. La demande d’enregistrement de l’indication géographique a été soumise aux autorités sénégalaises en novembre 2022 (projet mis en œuvre avec le soutien financier du fonds fiduciaire de la Chine et en collaboration avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture [FAO] et l’Agence française de développement [AFD]). D’autres projets sont également en cours de mise en œuvre avec le fonds fiduciaire de la Chine (par exemple au Cambodge, en Côte d’Ivoire et au Togo).
1. Les activités susmentionnées contribuent également aux ODD et aux objectifs suivants : 4.4; 5.5; 8.2; 8.3; 11.4; 15.6; 15.b; 17.16 et 17.17.
2. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, l’Organisation a contribué à la réalisation de la cible 2.5 grâce aux réunions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI (IGC), qui s’est réuni quatre fois en 2022 conformément au mandat et au programme de travail de l’IGC pour la période 2022‑2023. En juillet 2022, l’assemblée générale de l’OMPI a décidé de convoquer, au plus tard en 2024, une conférence diplomatique en vue de conclure un instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. L’Organisation a continué à faciliter le processus. Cela contribue également à la réalisation des ODD et des cibles suivantes : 3.b; 8.2; 8.3; 14.7 et 15.6.
3. L’OMPI a également continué à contribuer à la réalisation des objectifs 2.4 et 2.a par le biais d’une série de programmes WIPO GREEN. L’année 2022 a vu le lancement d’une nouvelle publication phare (le Green Technology Book, lors de la COP27), qui examine l’état d’avancement de l’innovation et de la technologie en tant que fournisseurs de solutions dans le cadre de l’adaptation aux changements climatiques. L’accent est mis sur l’impact des changements climatiques sur l’agriculture et la sylviculture, le secteur de l’eau et les zones côtières, ainsi que sur les villes, en particulier dans les pays en développement, où les effets se font le plus sentir. Cette publication est un guide pratique qui présente 200 technologies actuellement disponibles ainsi que des technologies de pointe qui le seront bientôt. Le Green Technology Book a été créé en coopération avec les partenaires du Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN) et de l’Académie égyptienne de recherche scientifique et de technologie.
4. Le chapitre dédié à l’[agriculture et la sylviculture](https://www.wipo.int/en/green-technology-book/agriculture-and-forestry/index.html) présente des solutions qui répondent aux effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire. Il explore les technologies éprouvées, les technologies de pointe et les technologies d’avenir, des techniques locales et autochtones à l’agriculture urbaine, en passant par l’hydroponie et les solutions numériques de haute technologie. Les sections examinent les technologies pour les plantes résistantes au climat, les sols sains, l’irrigation, l’élevage et la protection des forêts. Parce que la bonne information au bon moment peut être vitale, le chapitre examine également les systèmes d’alerte précoce et les solutions pour le suivi et la prévision de l’impact des changements climatiques.
5. En outre, la base de données WIPO GREEN sur les technologies innovantes et les besoins a continué à fournir un catalogue mondial d’innovation gratuit, axé sur les solutions, qui met en relation des solutions durables avec des besoins liés à des problèmes d’environnement ou de changement climatique. En 2022, le nombre d’utilisateurs inscrits à la base de données est passé à plus de 2000. Depuis son lancement en 2013, la plateforme a facilité plus de 1000 connexions entre les membres du réseau. La base de données comporte une section sur l’[agriculture et la sylviculture](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/10) avec 12 851 entrées.
6. Enfin, à la suite d’une demande de l’Institut national de la propriété industrielle (INPI Brésil) en 2019, WIPO GREEN a lancé un [projet d’accélération en Amérique latine axé sur l’agriculture intelligente sur le plan climatique](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/news/2020/news_0051.html). L’Institut national de la propriété industrielle du Chili (INAPI Chile), l’Institut national de la propriété industrielle de l’Argentine (INPI Argentina) et le Ministère des affaires étrangères, du commerce international et des affaires culturelles de l’Argentine figurent également parmi les partenaires. Mis en œuvre à l’origine comme une activité à court terme, le projet s’est poursuivi dans une deuxième phase en 2021‑2022 et poursuivra sa troisième phase en 2023. Les nouvelles activités de la deuxième phase comprennent des études sectorielles visant à identifier les principaux innovateurs, les technologies et les demandes dans des domaines spécifiques, ainsi que des événements de mise en relation pour les entreprises de technologies vertes. Il existe actuellement 115 solutions technologiques et 70 besoins ont été téléchargés dans la [collection de l’Agriculture des Nations Unies pour l’Amérique latine et les Caraïbes](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/search?pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=COLLECTION&queryFilters.0.value=23952) (cumulative) sur la base de données WIPO GREEN. En outre, des catalogues de besoins et de technologies ont été élaborés en 2022 dans les trois pays. La deuxième phase s’est achevée en 2022, avec le démarrage ultérieur de la troisième phase, davantage axée sur la mise en relation.
7. Les initiatives de WIPO GREEN contribuent également à la réalisation de l’ODD 13, en particulier les cibles 13.1 et 13.3.
8. En outre, les travaux de l’Organisation sur la **coopération pour le développement** au cours de l’année 2022 ont également contribué à la réalisation des cibles 2.a et 2.b. La Division pour l’Asie et le Pacifique a lancé une série de conversations sur l’amélioration du système agroalimentaire, la lutte contre les conséquences climatiques et la durabilité, dans le cadre de l’initiative du réseau en ligne des entrepreneurs. En outre, un projet de formation aux indications géographiques a été mis en œuvre pour certains pays arabes. L’objectif du projet était d’aider les bénéficiaires concernés, représentant diverses parties prenantes des pays participants, à comprendre comment protéger et utiliser les indications géographiques pour promouvoir les produits nationaux de qualité liés à l’origine sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

***ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien‑être de tous à tous les âges***

1. Dans le domaine des **marques et des dessins et modèles**, l’OMPI a contribué à la réalisation de la cible 3.3 par différents moyens, tels que ses activités en coopération avec l’Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques. À la suite de la conclusion, en 2018, d’un mémorandum d’accord permettant l’échange d’informations figurant dans le Global Data Hub de l’OMS sur les DCI et la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI, les deux organisations ont poursuivi leur collaboration afin de fournir aux États membres des informations actualisées sur les DCI nouvellement proposées et recommandées, contribuant ainsi à la réalisation de l’ODD 3. Le remplacement des anciennes circulaires sur papier et des supports matériels (CD‑ROM) par des communications électroniques contribue également à l’objectif de développement durable n° 13.
2. Les examinateurs de marques des États membres de l’OMPI peuvent désormais effectuer, dans la Base de données mondiale sur les marques, des recherches sur les DCI dans un format accessible et en utilisant différents filtres qui facilitent la comparaison textuelle entre les DCI et les marques verbales. Grâce à ce nouvel outil, ils seront en mesure de préserver l’intérêt général en maintenant la gratuité de ces dénominations et leur mise à disposition pour les pharmaciens et les médecins du monde entier, contribuant ainsi à éviter les erreurs de médication.
3. D’autre part, les informations sur les marques existantes qui ont été dûment autorisées à être utilisées sur des produits pharmaceutiques sont essentielles pour éviter la contrefaçon dans ce domaine crucial pour la santé et le bien‑être de la population mondiale. Les commissions nationales de pharmacopée et les experts en dénomination des produits pharmaceutiques peuvent également utiliser les données sur les marques figurant dans la Base de données mondiale sur les marques pour éviter de proposer ou de recommander de nouveaux noms de DCI susceptibles de créer une confusion avec des marques existantes, contribuant ainsi à améliorer la pharmacovigilance et à rendre les médicaments plus fiables. En réponse à l’urgence sanitaire causée par la propagation de la COVID‑19, trois éditions spéciales et additives, contenant 30 DCI proposées pour servir de principes actifs de vaccins contre les variantes du syndrome respiratoire aigu sévère SARS‑CoV‑2, ont été publiés sur la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI en tant que listes nos 126 à 128, en janvier, mai et septembre 2022.
4. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, les activités de l’Organisation ont continué à contribuer aux cibles 3.3. et 3.b. Depuis 2011, WIPO Re:Search – un consortium public‑privé fondé par l’OMPI et BIO Ventures for Global Health (BVGH) – a catalysé la recherche et le développement (R‑D) pour les maladies tropicales négligées (MTN), la tuberculose et le paludisme grâce au partage des actifs de propriété intellectuelle, notamment les composés, les technologies, les capacités de laboratoire et l’expertise. Le programme WIPO Re:Search a facilité 185 collaborations de recherche et créé des bourses de recherche financées par le Gouvernement australien, soutenant ainsi près de 30 scientifiques de pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFM). Ces 10 dernières années, on a assisté à une augmentation marquée de la R‑D sur les MTN. Bien que le programme WIPO Re:Search ait pris fin le 31 décembre 2022, l’OMPI poursuivra ses travaux dans le domaine de la santé mondiale, en maintenant les MTN comme domaine prioritaire.
5. La pandémie de COVID‑19 a suscité un débat vigoureux sur les liens entre la propriété intellectuelle et la santé mondiale, ainsi que sur le rôle de l’innovation dans le secteur de la santé. À cette fin, l’OMPI a lancé la série Mission Imagination : une série de conversations avec d’éminents experts en santé mondiale qui travaillent à l’amélioration de la santé publique et des systèmes d’innovation. L’épisode inaugural présentait [Peter Hotez](https://youtu.be/oXbqXfiiPoA) qui était à la tête du développement de Corbevax, un vaccin COVID‑19 abordable et accessible. Le deuxième épisode mettait en scène [Richard Hatchett](https://youtu.be/JpV1iw2Orkg), PDG de la Coalition for Epidemic Preparedness Innovations (CEPI), qui a donné un aperçu de la science qui sous‑tend la préparation aux maladies infectieuses émergentes et aux futures menaces d’épidémies et de pandémies.
6. L’OMPI a également continué à contribuer, selon les besoins, aux discussions du Conseil des ADPIC de l’OMC et aux délibérations de l’Organe intergouvernemental de négociation de l’OMS chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument de l’OMS sur la préparation et la réponse aux pandémies, sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le soutien de l’accès aux médicaments (contribuant ainsi à la cible 3.b.). La plateforme PAT‑INFORMED a également continué à contribuer à la réalisation de la cible 3.8 en 2022. Lancé en 2018, elle propose un moteur de recherche et une base de données en libre accès pour faciliter l’accès des organismes d’approvisionnement et du public au statut des brevets des médicaments. En 2022, le secteur de l’infrastructure et des plateformes de l’OMPI a procédé à la réécriture du code de la base de données PAT‑INFORMED, afin de résoudre les problèmes techniques et de la rendre plus conviviale. La nouvelle plateforme technique a été lancée en juillet 2022.
7. En outre, le **Centre d’arbitrage et de médiation** de l’OMPI a continué à fournir des conseils en matière de règlement des litiges et des services d’administration des dossiers afin de faciliter les négociations contractuelles entre les parties ou de les aider à résoudre des litiges dans le domaine des sciences de la vie, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 3.3. Dans le cadre des services et de l’appui de l’OMPI liés à la COVID‑19, le Centre a publié en 2022 le Guide de l’OMPI sur une série de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine des sciences de la vie.
8. En outre, dans le cadre des activités de **coopération au développement** de l’Organisation, une série de réunions et d’événements ont contribué à la réalisation des cibles 3.3 et 3.8 :
* la réunion sous régionale sur la propriété intellectuelle, la santé publique et la COVID‑19 à l’intention de certains pays arabes, les 28 et 29 juin 2022. Les objectifs de la réunion étaient les suivants : sensibiliser les participants aux liens entre la santé mondiale et la propriété intellectuelle et leur permettre de mieux les comprendre; contribuer au renforcement des capacités sur le rôle des outils d’innovation et de propriété intellectuelle dans le développement de vaccins et de produits thérapeutiques liés à la COVID‑19; fournir aux participants une meilleure compréhension de l’intersection entre la propriété intellectuelle, le commerce et les politiques de santé pour l’innovation et l’accès aux technologies médicales; accroître leur capacité à rechercher des bases de données de brevets et à utiliser l’information sur les brevets récupérée dans le domaine des technologies médicales; et aborder les flexibilités prévues par les traités internationaux en ce qui concerne la propriété intellectuelle et la santé publique;
* le webinaire sous‑régional pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) sur ‟Le rôle de la propriété intellectuelle dans les vaccins, les thérapies et les diagnostics, pendant les conditions épidémiques mondiales”, tenu en ligne, les 5 et 6 décembre 2022. L’objectif du webinaire était de permettre une meilleure compréhension des liens complexes entre la santé mondiale et la propriété intellectuelle et de contribuer au renforcement des capacités sur le rôle de l’innovation et des outils de propriété intellectuelle dans le développement de vaccins et de thérapies liés à la COVID‑19;
* un webinaire COVID‑19 sur ‟La propriété intellectuelle et la santé publique” pour l’Algérie et la Tunisie, qui s’est tenu les 27 et 28 avril 2022. Les objectifs du webinaire étaient de mieux comprendre l’intersection entre la propriété intellectuelle, le commerce et les politiques de santé publique pour l’innovation et l’accès aux technologies médicales et d’accroître la capacité de recherche dans les bases de données de brevets et d’utilisation de l’information sur les brevets récupérée dans le domaine des technologies médicales. Cette activité s’est concentrée sur l’intensification de la coopération de l’OMPI avec l’OMS et l’OMC, ainsi que sur les éléments de flexibilité prévue par les traités internationaux en ce qui concerne la propriété intellectuelle et la santé publique;
* le séminaire hybride sur *La santé publique et la propriété intellectuelle – questions, besoins et solutions actuels*, organisé en coopération avec l’Office des brevets de Lettonie, afin d’aborder les principales questions et défis actuels à la jonction de la propriété intellectuelle et du secteur de la santé, et en particulier la manière dont la propriété intellectuelle pourrait être un outil contribuant à les résoudre. L’événement a également permis à des jeunes entreprises innovantes du secteur médical de partager leurs expériences uniques en matière d’exploitation de la propriété intellectuelle dans leurs inventions et leurs entreprises dans leur ensemble, contribuant ainsi à la réalisation des ODD 8 et 9.

***ODD 4 : Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie***

1. L’**Académie de l’OMPI** a continué à mener la contribution de l’Organisation à l’ODD 4. Les activités de l’Académie en 2022 ont permis d’atteindre différentes cibles dans le cadre de cet objectif. Premièrement, les cours avancés de développement professionnel visent à améliorer les compétences pratiques et les connaissances des fonctionnaires des pays en développement, des pays en transition et des pays les moins avancés dans les domaines pertinents de la propriété intellectuelle, contribuant ainsi à la cible 4.7. En 2022, un total de 271 fonctionnaires des ministères et institutions concernés ont bénéficié de 16 cours avancés de développement professionnel proposés conjointement avec 16 institutions partenaires. Sur un total de 271 participants, 232 ont suivi toutes les phases du programme. Quelque 184 projets en cours de mise en œuvre ont été produits par les participants en 2022. En outre, 56% des participants étaient des femmes et 52% étaient âgés de 35 à 45 ans, contribuant ainsi à l’ODD 5 et aux cibles 4.4 et 4.5.
2. Les huit programmes conjoints de maîtrise de l’Académie ont également contribué aux cibles 4.3, 4.4, 4.5 et 4.7. L’année 2022 a vu 251 diplômés, dont 55% de femmes. D’autres séminaires et partenariats universitaires ont contribué à la réalisation de ces cibles : le colloque OMPI/OMC pour les enseignants de propriété intellectuelle, qui a réuni 29 participants et 16 observateurs; 50 IP Amérique latine (IPILA); 170 IP Innovation pour l’Asie (IPIRA); le séminaire de l’OMPI à l’Université d’Indonésie et à l’Universitas Padjadjaran, auquel ont participé 1960 étudiants; le séminaire de l’Académie de l’OMPI sur la propriété intellectuelle à l’intention de 36 étudiants de l’Université Hamad Bin Khalifa (Qatar) en 2022; le programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de l’Université d’Alicante; et le programme de maîtrise en droit de l’Université des Antilles.
3. En 2022, l’Académie a continué d’offrir ses versions accessibles du cours général sur la propriété intellectuelle (DL‑101) dans toutes les langues des Nations Unies et en portugais, contribuant ainsi aux cibles 4.4. et 4.5. Au total, 864 participants déficients visuels et personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés ont suivi le cours. Ce cours, conçu pour offrir aux personnes handicapées davantage de possibilités de formation et d’éducation en matière de propriété intellectuelle, répond au traité de Marrakech, qui facilite la production et le transfert international de livres spécialement adaptés aux personnes aveugles ou déficientes visuelles. Outre le sujet des éléments de flexibilité en matière de droit d’auteur, la connaissance de la propriété intellectuelle vise à leur permettre de se développer professionnellement, ce qui contribue également à la réalisation de l’ODD 10.
4. En vue de fournir un service illimité aux déficients visuels et personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés, au même titre que les autres apprenants en ligne, l’Académie de l’OMPI a également achevé la personnalisation d’un portail de formation accessible (ATP) doté de fonctionnalités d’apprentissage et d’enseignement destinées aux personnes handicapées et leur permettant d’apprendre et d’enseigner en ligne. Le portail de formation accessible proposera trois cours ABC dans 4 langues (anglais, français, espagnol et arabe) et DL101 dans 7 langues (anglais, français, espagnol, arabe, chinois, russe et portugais).
5. En collaboration avec le secteur du droit d’auteur, trois autres cours ABC ont été proposés sur invitation : le cours ONG sur la production de livres accessibles, le cours STEM sur la production de livres accessibles et le cours sur les concepts de l’édition. La publication en quatre langues (anglais, français, espagnol et arabe) est prévue pour avril 2023.
6. L’amélioration technique de la plateforme d’apprentissage en ligne de l’Académie avec un portail de formation accessible est en cours d’élaboration depuis deux ans et constitue une étape importante pour garantir l’égalité d’accès à tous les niveaux d’éducation pour les personnes souffrant de déficiences visuelles. Le lancement d’un portail de formation accessible permettra également d’accéder au cours de propriété intellectuelle le plus populaire de l’Académie de l’OMPI : le cours DL‑001 – Introduction à la propriété intellectuelle, dans toutes les langues des Nations Unies et en portugais.
7. En outre, à l’appui de la cible 4.c, l’Académie de l’OMPI a continué d’aider les pays en développement et les PMA à créer leurs propres institutions nationales et régionales de formation à la propriété intellectuelle, capables de répondre aux demandes locales de formation en accord avec les objectifs de développement nationaux. En 2022, deux nouveaux établissements de formation à la propriété intellectuelle ont été créés en Arabie saoudite et en République dominicaine, et plus de 380 experts en propriété intellectuelle de 20 pays ont été formés à l’enseignement et aux compétences techniques de fond pour jouer le rôle de formateurs dans ces établissements de formation à la propriété intellectuelle. En outre, en 2022, l’Académie de l’OMPI a aidé les établissements de formation à la propriété intellectuelle à concevoir et à mettre en œuvre plus de 30 programmes de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle à l’intention des entrepreneurs et des créateurs désireux de comprendre la valeur de leur propriété intellectuelle au profit de leurs entreprises, afin qu’ils soient équipés pour transformer leur talent et leurs idées en produits et services novateurs et créatifs qui créent des emplois, stimulent la croissance et soulèvent les gens et les communautés. Cela contribue à la réalisation de la cible 4.4.
8. Dans le domaine des **marques et des dessins et modèles**, l’OMPI a contribué à la réalisation des cibles 4.4 et 4.7 en organisant des activités d’assistance technique et de renforcement des capacités à l’intention des autorités compétentes et des parties prenantes, en particulier dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition, dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, et en y participant, ce qui a permis de renforcer les capacités des ressources humaines capables de répondre au large éventail d’exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle. Cela contribue également à la réalisation des ODD et des cibles suivantes : 5.5; 9.4; 9.a et 10.a.
9. Cela a notamment contribué à la réalisation des cibles 4.4 et 4.7 par la mise en œuvre du ‟Projet sur la propriété intellectuelle, le tourisme et la gastronomie : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au moyen de la propriété intellectuelle” dans le cadre du Plan d’action pour le développement, qui a continué à progresser au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou. Le projet visait à promouvoir la connaissance et l’utilisation de la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (aliments et boissons) dans le secteur du tourisme. Les autres ODD et cibles pertinentes sont les suivants : 8.9; 9.4; 9.a; 10.a; 16.3 et 16.6.
10. La mise en œuvre du projet pilote OMPI‑CEDEAO pour les dessins et modèles, qui vise à améliorer les connaissances du public en matière de dessins et modèles, notamment par la mise au point d’une application mobile pour les dessins et modèles en coopération avec le Ghana et la Côte d’Ivoire, contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable 4, 8 et 9.
11. Par ailleurs, dans la résolution complétant le Traité de Singapour, l’OMPI partage sur une base multilatérale des informations et des données d’expérience sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels relatifs à la mise en œuvre du traité et sur les moyens de tirer pleinement parti des opportunités et des avantages qui en découlent. En 2022, l’OMPI a fourni ce type d’appui au Brésil, à l’Éthiopie, au Maroc, à la Tunisie et au Turkménistan. Ces activités contribuent à la réalisation des ODD 4 et 16.
12. Dans le domaine des **savoirs traditionnels**, les travaux de l’OMPI ont contribué à la réalisation des cibles 4.4, 4.5 et 4.7 grâce au *Prix de photographie de l’OMPI pour les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales,* lancé en août 2021 et décerné en avril 2022. Il visait à célébrer la créativité des jeunes membres des peuples autochtones et des communautés locales, à les sensibiliser à la manière dont le droit d’auteur peut servir à protéger leur créativité exprimée dans les photographies et à les encourager à s’exprimer sur les questions liées aux changements climatiques. Outre les prix décernés aux trois lauréats du Prix de la photographie et une exposition au siège de l’OMPI en juin et au Musée d’ethnographie de Genève en juillet et août comprenant les 30 œuvres présélectionnées, une formation virtuelle sur la photographie et le droit d’auteur a été dispensée aux jeunes photographes le 22 juin 2022. Cela contribue également à la réalisation des ODD et des cibles suivantes : 8.6, 11.4 et 13.3.
13. En outre, une série de webinaires de l’OMPI sur *Comment protéger et promouvoir votre culture,* inspirée de la publication de la Division des savoirs traditionnels de l’OMPI intitulée *Protéger et promouvoir votre culture* et s’adressant principalement aux peuples autochtones et aux communautés locales,a été lancée en 2021 et s’achèvera en 2022. Huit webinaires en anglais et en espagnol ont été organisés sur l’utilisation des brevets, des indications géographiques, des marques collectives et de certification, et du droit d’auteur. Cela contribue également à la réalisation des ODD et des cibles suivantes : 1.4 et 11.4.
14. L’OMPI a également continué à contribuer à la réalisation des cibles 4.4 et 4.7 grâce à ses activités dans le domaine de la **promotion du respect de la propriété intellectuelle**. Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle, notamment chez les jeunes. Par exemple, le projet de journalisme citoyen au Sénégal a initié des élèves de l’enseignement secondaire aux principes de la propriété intellectuelle et à l’importance de la respecter. Les élèves sont ensuite devenus des ambassadeurs de la propriété intellectuelle afin de diffuser le message auprès des autres élèves et de leurs familles. En outre, le projet des clubs de propriété intellectuelle a été développé en coopération avec l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) dans des écoles du Botswana, du Malawi et du Zimbabwe. L’objectif du projet était de former les enseignants aux droits de propriété intellectuelle afin qu’ils puissent entreprendre des exercices d’apprentissage et des projets créatifs axés sur le respect de la propriété intellectuelle avec leurs élèves, établissant ainsi des moyens d’assurer une approche à long terme, durable et continue de l’éducation des jeunes à la propriété intellectuelle et à sa valeur pour la société dans cette région.
15. D’autres activités dans ce domaine contribuent à l’ODD 4 :
* doublage en langue thaïlandaise des animations ‟Pororo le petit pingouin” sur la propriété industrielle. La série animée est désormais disponible en huit langues sur la chaîne YouTube de l’OMPI;
* des sites Web de sensibilisation des enfants au droit d’auteur et aux marques ont été lancés en portugais, accessibles à l’adresse [www.respeitoaPI.org](http://www.respeitoaPI.org), en coopération avec le bureau de l’OMPI au Brésil;
* un projet d’enquêtes en ligne sur les attitudes et les comportements des consommateurs à l’égard des produits de contrefaçon a été entrepris auprès des consommateurs de six pays de l’ASEAN (Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Viet Nam, Philippines et Singapour).
1. Les activités du **Centre d’arbitrage et de médiation** de l’OMPI ont également contribué à la réalisation des cibles 4.4 et 4.5. Le groupe ‟ADR Young” de l’OMPI a proposé un forum de réseautage et de formation pour les jeunes professionnels dans le domaine de la propriété intellectuelle et du règlement des litiges. L’adhésion était gratuite et ouverte aux professionnels du monde entier âgés de moins de 40 ans ayant une expérience en matière de propriété intellectuelle et de règlement extrajudiciaire des litiges. Par l’intermédiaire de l’Académie de l’OMPI, le Centre a proposé un cours en ligne sur l’arbitrage et la médiation de l’OMPI. Le Centre a dispensé une formation au règlement extrajudiciaire des litiges aux femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la technologie et a également soutenu l’engagement en faveur de l’égalité de représentation dans l’arbitrage.
2. L’Organisation a continué à contribuer aux cibles 4.1 et 4.4 par son travail dans le domaine du **droit d’auteur et des industries créatives**. Dans le cadre du train de mesures de l’OMPI dans la lutte contre la COVID‑19, un projet pilote a été conçu pour améliorer l’accès au matériel didactique, en particulier pour les élèves des écoles primaires et secondaires. Le projet vise à répondre aux défis auxquels sont confrontés les écoles et les élèves pendant la pandémie et à contribuer à la mise en place d’un enseignement primaire et secondaire de qualité dans les pays en développement et les PMA. En outre, un programme de mentorat pour les jeunes, axé sur *La bande dessinée au Pérou, sa création, sa conception et la protection des droits d’auteur*, a été organisé conjointement avec l’INDECOPI du 25 au 29 avril 2022. Le cours de mentorat d’une semaine a été organisé pour les développeurs de bandes dessinées émergents, dans le but de leur fournir des informations sur la poursuite d’une carrière dans la bande dessinée en utilisant les outils de droit d’auteur disponibles et les opportunités du marché. L’invitation s’adressait aux jeunes étudiants de l’enseignement supérieur (technologique et/ou universitaire), âgés de 17 à 23 ans. Le programme visait à transformer la passion des jeunes pour les bandes dessinées en compétences et opportunités pertinentes capables de générer un emploi, une rémunération, c’est‑à‑dire de soutenir l’orientation professionnelle des jeunes en tant qu’auteurs/artistes de bandes dessinées. Des programmes de mentorat ont également été organisés pour les jeunes et les jeunes professionnels d’autres pays en développement et PMA dans les secteurs de la musique, des arts visuels et de l’édition afin d’améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leur esprit d’entreprise.
3. Dans le domaine de la **propriété intellectuelle pour les entreprises**, les travaux de l’OMPI ont continué à contribuer à l’ODD 4. En particulier, l’OMPI a organisé ou apporté sa contribution à une série de réunions régionales et nationales sur la propriété intellectuelle pour les PME et les institutions de soutien aux PME, en sensibilisant à l’importance de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les entreprises. Plus de 40 événements visant à promouvoir l’utilisation de l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle ont été organisés avec plus de 1500 participants. Plus de 8000 utilisateurs ont visité la page Web de l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle de l’OMPI, qui a généré plus de 2000 rapports. Treize pays ont franchi le seuil des 100 visites par an.
4. Les travaux de l’OMPI en matière de **coopération pour le développement** ont également continué à contribuer à l’ODD 4. Le lancement du projet pilote visant à aider les jeunes créateurs à tirer parti de la propriété intellectuelle contribue spécifiquement à la cible 4.4, ainsi qu’aux cibles 9.b et 17.9. Le projet vise à travailler avec de petits groupes de jeunes créateurs afin d’améliorer leurs compétences et leurs connaissances en matière de protection et de gestion de la propriété intellectuelle. L’OMPI s’associe à des écoles de design de l’enseignement supérieur, au Brésil et au Chili, pour identifier un groupe d’étudiants (le ‟groupe pilote”) qui travailleront sur la ‟conception d’emballages” afin de relever des défis fonctionnels et/ou esthétiques et d’image pour les indications géographiques nationales et les marques collectives. En 2022, les étapes suivantes ont été franchies : i) identification des parties prenantes nationales et des institutions universitaires partenaires prestigieuses, ii) structuration d’un programme universitaire pour les jeunes créateurs qui développeront des solutions d’emballage (terminé au Brésil, en cours au Chili), iii) sélection de produits pour l’emballage (terminé au Chili, en cours au Brésil).
5. En outre, l’Organisation s’est associée à 20 organisations de soutien aux entreprises dans la région de l’Asie et du Pacifique pour atteindre le secteur de la jeunesse, y compris les jeunes entreprises, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 4.4. En conséquence, l’OMPI s’est engagée auprès de 200 jeunes bénéficiaires, dont 60% de femmes, originaires de 16 pays, à savoir : Afghanistan, Brunéi Darussalam, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Papouasie‑Nouvelle‑Guinée, Pays‑Bas, Philippines, Région administrative spéciale de Hong Kong, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Timor Leste et Viet Nam.
6. En ce qui concerne les pays développés et les pays en transition, l’assistance de l’OMPI s’est concentrée sur l’appui et la coordination de projets et d’activités d’enseignement de la propriété intellectuelle, en soutenant le programme commun de maîtrise en Pologne et en Turquie. En outre, une série de cours d’enseignement à distance de l’OMPI (DL.101) ont été traduits dans les langues nationales en Albanie (DL.101 et DL.302), en Lettonie, en Lituanie, en Roumanie et en Slovaquie, garantissant ainsi des possibilités d’apprentissage équitables dans le domaine de la propriété intellectuelle. Cela contribue à la réalisation des cibles 4.3 et 4.4.
7. En outre, un projet‑cadre visant à combler les lacunes de l’écosystème de la propriété intellectuelle dans les pays développés a été lancé. Deux domaines thématiques ont été lancés en 2022, l’un sur la propriété intellectuelle et la jeunesse et l’autre sur la propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes. Deux webinaires ont lancé chaque domaine thématique du projet, le 28 juin 2002 pour la jeunesse et le 8 décembre 2022 pour l’égalité hommes‑femmes. Les activités de suivi comprennent des études sur le comportement en matière de dépôt, des interactions de soutien individualisé, des cliniques spécialisées dans la propriété intellectuelle et d’éventuels webinaires couvrant des questions sous‑thématiques. Les prochaines couvertures thématiques porteront sur les personnes à mobilité réduite, les migrants et les producteurs traditionnels. Ces événements visent à garantir l’égalité d’accès à l’éducation, au partage des connaissances, à la technologie et aux compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les communautés sous‑représentées dans l’écosystème de la propriété intellectuelle. Le projet‑cadre contribue principalement aux cibles 4.4 et 4.7, mais aussi 5.b, 8.3 et 10.2.

***ODD 5 : Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles***

1. Les travaux de l’Organisation sur la **propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes** ont continué à contribuer principalement aux cibles 5.5, 5.a, 5.b et 5.c. Tout d’abord, l’OMPI a élaboré son plan d’action pour la propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes. Le plan d’action pour la propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes est le premier plan d’action stratégique de l’OMPI visant à orienter les travaux de l’organisation en faveur du développement d’un écosystème de la propriété intellectuelle qui promeut et encourage l’engagement des femmes dans la propriété intellectuelle et l’innovation, contribuant ainsi à la réalisation de l’ODD 5. Le plan d’action pour la propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes comporte trois volets, notamment le soutien du gouvernement pour l’intégration d’une perspective de genre dans la législation, les politiques, les programmes et les projets en matière de propriété intellectuelle; la recherche visant à identifier l’étendue et la nature des disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et les moyens de le combler; et piloter de nouveaux projets et initiatives axés sur le genre dans l’environnement de la propriété intellectuelle visant à éduquer et améliorer efficacement les compétences des femmes et des institutions qui les soutiennent en matière de propriété intellectuelle. La mise en œuvre du plan d’action pour la propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes va renforcer et faire évoluer la collaboration interne et externe de l’OMPI, notamment par le biais de nouveaux partenariats, et communiquer de manière efficace sur l’ensemble des travaux de l’OMPI relatifs à la propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes au moyen d’une stratégie de communication externe axée sur les besoins des clients. En 2022, une équipe a été créée, composée d’une conseillère principale en matière de propriété intellectuelle et d’égalité hommes‑femmes et d’un boursier/une boursière sur la propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes, afin de mettre en œuvre le plan stratégique de l’OMPI visant à promouvoir et à renforcer la participation des inventrices, innovatrices, créatrices et entrepreneuses au système de la propriété intellectuelle et à contribuer à l’ODD 5.
2. En outre, la vice‑directrice générale Lisa Jorgenson, en tant que première championne de la propriété intellectuelle et de l’égalité hommes‑femmes de l’OMPI, a participé à de nombreux entretiens sur la propriété intellectuelle et l’égalité hommes‑femmes, a animé des groupes de discussion et s’est entretenue avec des parties prenantes, sensibilisant le monde et partageant des informations sur les travaux de l’OMPI visant à favoriser une participation accrue des femmes dans les domaines de l’innovation et de la propriété intellectuelle.
3. Les travaux relatifs à l’intégration des considérations relatives à l’égalité hommes‑femmes ont continué à se renforcer dans l’ensemble des secteurs et des domaines fonctionnels, reflétant l’intérêt des États membres pour l’égalité hommes‑femmes et la promotion des femmes dans le système de propriété intellectuelle. Dans le cadre des efforts déployés par l’organisation pour atteindre l’ODD 5 au niveau interne, l’OMPI s’est efforcée d’atteindre ses objectifs en matière d’égalité hommes‑femmes par le biais de diverses initiatives de sensibilisation, en particulier au niveau des cadres supérieurs. L’OMPI a, par exemple, participé à des salons de l’emploi ciblant spécifiquement les femmes cadres. Elle a fait appel à des sociétés de recherche de cadres pour veiller à disposer d’un solide vivier de candidates qualifiées. L’Organisation a continué à considérer et à contacter individuellement les professionnels de sexe féminin via LinkedIn. Depuis cinq ans, l’OMPI recueille des données sur la parité hommes‑femmes et le leadership au sein de l’organe directeur de l’OMPI, l’Assemblée générale, et commencera également à recueillir et à partager des données avec les États membres sur la parité hommes‑femmes et le leadership au niveau des comités de l’OMPI.
4. L’OMPI s’est également engagée dans une série d’initiatives visant à encourager la participation des femmes au système international de propriété intellectuelle, notamment par la création de nouveaux projets pilotes à l’intention des femmes chefs d’entreprise, en menant des discussions sur de nouvelles méthodologies et recherches concernant la participation des femmes à l’écosystème de l’innovation, et en renforçant les capacités et les compétences en matière de propriété intellectuelle pour les entreprises et la commercialisation pour les femmes chefs d’entreprise. Plusieurs initiatives ont été prises pour la mise en œuvre de l’ODD 5. De nombreux exemples de projets ont été menés dans tous les secteurs de l’OMPI, parmi lesquels :
* l’OMPI, en collaboration avec l’ONG Invent Together, a organisé une série de séminaires en ligne avec des offices de propriété intellectuelle et des acteurs de l’innovation sur les disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle dans différentes régions du monde. Ces séminaires ont rassemblé des décideurs politiques, des chercheurs, des économistes et d’autres parties prenantes de chaque région pour discuter de l’importance de concevoir des politiques visant à combler les disparités en matière de genre et de diversité dans le domaine de la propriété intellectuelle;
* l’OMPI a commencé à travailler avec les offices nationaux de propriété intellectuelle pour mieux comprendre et intégrer les considérations en matière d’égalité hommes‑femmes dans leurs activités quotidiennes et pour promouvoir l’échange de bonnes pratiques. Par exemple, du 24 au 26 octobre 2022, le deuxième cours sur l’introduction de la question de l’égalité hommes‑femmes dans les fonctions des offices de propriété industrielle en Amérique latine s’est tenu avec la participation de 40 fonctionnaires de 15 offices de propriété industrielle. En outre, en 2022, six offices supplémentaires ont rejoint le ‟Réseau latino‑américain sur la propriété intellectuelle et le genre”, créé avec le soutien de l’OMPI en 2021;
* le Département de l’économie et de l’analyse de données a continué à produire des statistiques et des recherches sur la participation des femmes au dépôt de brevets, mettant en évidence les disparités entre les hommes et les femmes dans les activités inventives dans les différents pays et dans les différents domaines technologiques. Ces travaux contribuent à la réalisation de la cible 5.5 par la sensibilisation;
* la deuxième édition du *Programme de l’OMPI de formation, de mentorat et de mise en relation sur la propriété intellectuelle à l’intention des femmes chefs d’entreprise issues de peuples autochtones et de communautés locales* a été lancée avec un atelier pratique virtuel de deux semaines en octobre 2021, suivi d’une phase de mentorat et de jumelage qui s’est déroulée en 2022. Les deux éditions du Programme de l’OMPI de formation, de mentorat et de mise en relation sur la propriété intellectuelle à l’intention des femmes chefs d’entreprise issues de peuples autochtones et de communautés locales pour 2019‑2020 et 2021‑2022 ont jusqu’à présent bénéficié à 47 participants et à leurs communautés (23 pour la seule deuxième édition). Le programme vise à aider les femmes chefs d’entreprise des peuples autochtones et des communautés locales à utiliser de manière stratégique et efficace les outils de la propriété intellectuelle dans leurs entreprises. Un Programme de l’OMPI de formation, de mentorat et de mise en relation sur la propriété intellectuelle à l’intention des femmes chefs d’entreprise issues de peuples autochtones et de communautés locales pour 2022‑2023 destiné aux femmes chefs d’entreprise des peuples autochtones et des communautés locales de Bolivie, de Colombie, d’Équateur et du Pérou a été lancé en novembre 2022 à Quito, en Équateur, avec un atelier pratique de quatre jours en présentiel, au profit de 20 femmes chefs d’entreprise et de leurs communautés. L’atelier pratique sera complété par une phase de mentorat et de mise en relation en 2023. Cela contribue également à la réalisation des ODD et des cibles suivantes : 1.4; 2.3; 4.3; 4.4; 4.5; 4.7 et 8.3;
* à la suite d’un concours de nouvelles de l’OMPI sur l’ingéniosité et la créativité autochtones organisé en 2021, deux lauréates autochtones ont commencé à recevoir un soutien en 2022 pour la mise en œuvre de leurs projets liés à la propriété intellectuelle, axés sur les moyens de mieux protéger et promouvoir leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles, ainsi que les produits et services connexes. Cela contribue également à la réalisation des ODD et des cibles suivantes : 1.4; 2.3; 4.3; 4.4; 4.5; 4.7 et 8.3;
* la mise en œuvre du projet du programme de développement visant à renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle a été achevée;
* les programmes de l’Académie de l’OMPI contribuent également à la mise en œuvre de la cible 5.5, en garantissant une parité entre les participants masculins et féminins. Depuis 2018, les femmes ont participé dans une proportion globale de 52% par rapport aux hommes. Ces cours ont apporté une grande valeur ajoutée à 301 201 femmes dans sept langues (arabe, chinois, anglais, français, portugais, russe et espagnol), ainsi qu’en croate, allemand, géorgien, japonais, coréen, vietnamien et thaï. Une collaboration à long terme avec le programme ‟Pour les femmes et la science” de la Fondation UNESCO‑L’Oréal, un cours réservé aux femmes sur la pertinence de la propriété intellectuelle dans la recherche scientifique fondamentale et appliquée, lancé en 2018, s’est poursuivie en 2022. Une boîte à outils de gestion de la propriété intellectuelle et un atelier pour les femmes scientifiques de haut niveau ont été prévus pour 2023, avec le soutien du fonds fiduciaire de la République de Corée, ainsi qu’une formation au leadership sur la propriété intellectuelle, la science et l’innovation. La parité dans la sélection des bourses pour les programmes de maîtrise conjoints de l’OMPI et l’égalité hommes‑femmes parmi les diplômés, 55% des diplômés de 2022 étant des femmes, devraient également être soulignées comme contribuant à la cible 5.1;
* suite à une décision du CDIP, une instance visant à sensibiliser à l’importance de l’autonomisation et de l’augmentation de la participation des femmes dans l’écosystème de la propriété intellectuelle a été mis en place par le biais d’une série de séances d’échange d’informations sur le thème ‟Réduire les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle”. Ces sessions contribuent à la réalisation de la cible 5.5. En 2022, une telle session sur “[Les femmes, la propriété intellectuelle et le tourisme](https://www.wipo.int/women-and-ip/fr/news/2022/news_0006.html)” a eu lieu le 15 novembre 2022. Les femmes expertes et chefs d’entreprise de différentes régions ont montré comment les droits de propriété intellectuelle peuvent être utilisés pour soutenir la croissance des entreprises liées au tourisme et encourager la participation et la contribution des femmes à ce secteur. L’événement s’est achevé par les remarques finales de l’Organisation mondiale du tourisme (OMT). Cette série de sessions se poursuivra avec d’autres thématiques qui pourraient contribuer à combler les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle;
* à l’appui des cibles 5.1, 5.5, 5.7 et 5.b, une série de projets sur la propriété intellectuelle et l’entrepreneuriat féminin ont été lancés ou ont continué à être mis en œuvre en 2022, en ciblant spécifiquement des groupes sélectionnés de femmes chefs d’entreprise issues des communautés locales. Les projets visent à contribuer à l’autonomisation économique des communautés de femmes chefs d’entreprise et à la croissance économique locale en tirant parti de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour le développement et en établissant des liens durables entre les entreprises dirigées par des femmes et la propriété intellectuelle, contribuant ainsi à augmenter leurs revenus et à stimuler les ventes de leurs produits. Des projets sur mesure ont été mis en place en : Jordanie, Égypte, Namibie, dans un groupe de pays d’Amérique latine (Argentine, El Salvador, Panama et Paraguay), Ouganda et un groupe de pays de la région d’Asie et du Pacifique (Sri Lanka, Népal, Viet Nam, Inde et Chine). Par ailleurs, un projet pour les femmes dans les carrières STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) a continué d’être mis en œuvre au Chili, en Colombie, au Mexique, au Pérou et en République dominicaine;
* plus de 30 histoires de femmes qui inspirent d’autres femmes ont été publiées, parmi lesquelles des femmes chefs d’entreprise, des innovatrices et des fondatrices de groupes de soutien aux femmes dans la région de l’Asie et du Pacifique. Ces histoires sont publiées sur le site Web de l’OMPI et font l’objet d’une promotion par l’intermédiaire des médias sociaux. Une édition spéciale du bulletin d’information régional pour les femmes dans la propriété intellectuelle a également été publiée : [https://mailchi.mp/wipo.int/special‑edition‑on‑women‑in‑asia‑pacific](https://mailchi.mp/wipo.int/special-edition-on-women-in-asia-pacific).

***ODD 6 : Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau***

1. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, l’OMPI a continué à contribuer à la réalisation de la cible 6.a, principalement par l’intermédiaire du livre sur les technologies vertes susmentionné, et en particulier de son chapitre sur l’[eau et les régions côtières](https://www.wipo.int/en/green-technology-book/water-and-coastal-regions/index.html), qui présente des technologies d’adaptation au changement climatique dans le domaine du traitement de l’eau. Au cours des 100 dernières années, la consommation mondiale d’eau douce a été multipliée par six. D’ici à 2030, le monde risque d’être confronté à un déficit hydrique global de 40%. Aujourd’hui, plus de deux milliards de personnes vivent dans des régions soumises au stress hydrique. L’innovation technologique dans le domaine du traitement de l’eau joue un rôle essentiel dans l’utilisation efficace des ressources en eau de la planète. La base de données WIPO GREEN, également mentionnée ci‑dessus, comporte une [section sur l’eau](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/9) avec 3247 entrées.

***ODD 7 : Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable***

1. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, les projets d’accélération verte de l’OMPI ont continué à contribuer aux cibles 7.a et 7.b. Tout d’abord, le projet sur les [solutions de traitement et de valorisation des effluents des usines d’huile de palme en Indonésie](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/projects/) : avec plus de 600 usines d’huile de palme, l’Indonésie est le plus grand producteur d’huile de palme au monde. L’un des sous‑produits de la production d’huile de palme est l’effluent des usines d’huile de palme (POME), une eau usée qui émet de grandes quantités de méthane, un gaz à effet de serre très puissant. Cependant, la teneur en méthane présente un grand potentiel pour la production de biogaz et d’autres utilisations respectueuses de l’environnement. Le projet a débuté en 2021 et s’est poursuivi en 2022. Deuxièmement, dans le cadre du projet d’accélération verte de l’OMPI sur l’agriculture intelligente face au climat, le catalogue contient une sélection de besoins et de technologies identifiés en relation avec l’application de la culture sans labour et de l’énergie renouvelable dans l’agriculture [du semis direct et des énergies renouvelables dans l’agriculture](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/articles/146652). Troisièmement, dans le cadre du projet d’accélération sur l’agriculture intelligente face au climat en Argentine, le catalogue WIPO GREEN contient une [sélection de besoins et de technologies](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/articles/146653?query=&type=BASIC&pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=TYPE&queryFilters.0.value=KNOWLEDGE_MATERIAL) identifiés en relation avec les pratiques agricoles durables en Argentine. Le catalogue contient des informations détaillées sur diverses technologies vertes innovantes qui peuvent contribuer à relever les défis environnementaux, par exemple grâce à la surveillance avancée des cultures, à la lutte intégrée contre les nuisibles et à la gestion de la rotation des cultures. En outre, la base de données WIPO GREEN comporte une catégorie consacrée à l’[énergie](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/8) avec 56 511 entrées.
2. Les travaux menés par l’OMPI pour administrer et gérer son **infrastructure de locaux** ont continué à promouvoir la cible 7.a en contribuant à un environnement plus propre pour tous, grâce à la réduction de la consommation d’énergie pour les bâtiments et à la diminution des déplacements associée à des réunions virtuelles ou hybrides au siège et dans le monde entier (les émissions de gaz à effet de serre causées par les locaux et les déplacements de l’OMPI sont restées inférieures à celles de 2019, la dernière année complète de référence pré‑Covid). En 2022, l’OMPI a continué à i) climatiser ses bâtiments en utilisant le système de refroidissement renouvelable au moyen de l’eau du lac Léman, ii) bénéficier de la lumière naturelle du jour dans la plupart de ses salles de conférence et de réunion, iii) bénéficier de luminaires à basse température (LED) et d’un éclairage activé par un système de détection de présence ou de mouvement dans un grand nombre de bureaux et d’espaces communs et pendant les nuits et les jours non ouvrables, iv) améliorer le drainage et le refroidissement grâce à des toits végétalisés sur deux bâtiments. En outre, l’OMPI a continué d’accorder une grande importance à la protection de la biodiversité, grâce à son programme annuel de conservation et d’entretien des arbres centenaires et des plantations plus récentes dans le parc de l’OMPI (accessible au public), les jardins intérieurs et les toits végétalisés, contribuant ainsi à la sauvegarde de la biodiversité dans l’intérêt de tous.
3. En outre, dans la mesure où l’OMPI compense ses émissions de carbone inévitables en les convertissant en crédits de réduction certifiée des émissions (CER[[3]](#footnote-4)), par l’intermédiaire d’un mécanisme de la CCNUCC, l’OMPI contribue au financement de projets et de programmes d’adaptation concrets dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Ce mécanisme a des effets positifs directs sur les infrastructures et les technologies énergétiques propres ou moins polluantes pour les pays en développement. L’OMPI a continué à contribuer à la réduction de l’empreinte carbone dans le pays hôte, avec un effet positif dans le monde entier, en mettant en œuvre des mesures dans le cadre d’un engagement décennal avec le pays hôte visant à minimiser la consommation d’énergie liée aux bâtiments. L’Organisation a également participé activement à une initiative du canton de Genève visant à atteindre zéro émission d’ici 2050 (ci-après dénommée ‟ 2050Aujourd’hui”), sous les auspices du pays hôte, en collaboration avec les autorités cantonales genevoises, l’Université de Genève, ainsi qu’un certain nombre d’agences des Nations Unies, d’autres organisations intergouvernementales, les missions permanentes des États membres et des entités locales du secteur public et du secteur privé.

***ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous***

1. Dans le domaine des **marques et des dessins et modèles**, l’OMPI a contribué à la réalisation de la cible 8.3 par différents moyens. Premièrement, en fournissant aux États membres, en particulier aux pays en développement, aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en transition, des conseils politiques et législatifs équilibrés, axés sur la demande et spécifiques à chaque pays dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. En 2022, l’Organisation a fourni, dans ce domaine particulier, 13 conseils politiques et législatifs à sept pays de cinq régions géographiques différentes. Cela contribue également à la réalisation des ODD et des objectifs suivants : 9.4; 9.a; 10.a; 16.3 et 16.6.
2. Deuxièmement, l’OMPI a continué à fournir des services liés aux systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne.
3. Le système de Madrid facilite et élargit l’accès à la protection internationale des marques, ce qui contribue à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. La protection des marques est essentielle pour préserver la caractéristique la plus identifiable de la valeur et du capital de la marque et en tirer parti. Les entreprises de toutes tailles qui cherchent à positionner leurs produits ou leurs services sur les marchés internationaux peuvent bénéficier de la procédure simple et économique de protection internationale des marques offerte par le système de Madrid. Le système de Madrid réduit les obstacles à l’obtention de la protection internationale d’une marque en harmonisant les formalités et en abaissant le coût d’obtention de cette protection. Les propriétaires de marques ne doivent déposer qu’une seule demande pour obtenir l’enregistrement international de leurs marques. Un enregistrement international a l’effet d’une demande déposée auprès des offices de marques des membres du système de Madrid désignés dans la demande internationale.
4. En déposant une seule demande internationale, les titulaires de marques évitent de devoir déposer des demandes nationales individuelles, en plusieurs langues, et éventuellement de devoir satisfaire à différentes exigences de forme et de devoir payer des frais de traduction, de légalisation ou de représentation juridique, par exemple. La taxe due pour chaque désignation n’est pas supérieure à ce que le titulaire de la marque aurait payé pour un enregistrement national. En outre, la taxe due à l’OMPI est réduite de 90% pour les titulaires de marques des PMA. L’enregistrement international a l’effet d’un enregistrement national si la protection de la marque n’est pas refusée. Le système de Madrid permet également de réduire le coût de maintien en vigueur de tous les droits acquis en vertu d’un enregistrement international. Le renouvellement et les autres inscriptions au registre international produisent également leurs effets dans tous les membres du système de Madrid désignés dans l’enregistrement international lorsque la protection n’a pas été refusée.
5. En 2022, le Service d’enregistrement de Madrid a entrepris un certain nombre d’activités pour aider les pays en développement et les PMA. Les activités concernaient l’organisation de séminaires, la formation du personnel dans les pays, l’invitation d’examinateurs d’offices de propriété intellectuelle pour une formation virtuelle et l’offre d’une assistance technique et juridique aux offices pour les préparer à l’adhésion au protocole de Madrid ou à sa mise en œuvre. Au‑delà des offices de propriété intellectuelle, des webinaires, des vidéos et d’autres outils de communication ont également été élaborés pour répondre aux besoins d’un large éventail de parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment les utilisateurs de marques et les conseils en propriété intellectuelle. Certaines de ces activités sont présentées ici :
* financement des frais de participation (frais de voyage et de séjour) d’un certain nombre de délégations de pays en développement et de pays en transition, membres de l’Union de Madrid, et d’États membres de l’OMPI qui envisagent d’adhérer au système de Madrid;
* ateliers de formation virtuelle sur le système de Madrid pour le personnel des offices de propriété intellectuelle du Belize, du Brunéi Darussalam, de Cabo Verde, du Chili, des Émirats arabes unis, de la Gambie, du Ghana, de la Jamaïque, de la Namibie, de la République arabe syrienne et du Zimbabwe;
* missions d’examen de l’adhésion à Cabo Verde et à la Jamaïque, et activités consécutives au dépôt de l’instrument d’adhésion par ces pays;
* séminaires de sensibilisation au système de Madrid pour l’industrie et les agents de marques à Cabo Verde, au Chili, dans les Émirats arabes unis et en Jamaïque;
* réunions régionales virtuelles sur le système de Madrid pour certains membres de l’Asie et du Pacifique, de l’Afrique, de l’Amérique latine et des Caraïbes.
* séminaire sur la manière de déposer une demande de marque internationale et sur les outils destinés à aider les praticiens et les entreprises vietnamiens dans le domaine de la propriété intellectuelle; présentation du système de Madrid et du dépôt électronique dans le cadre de la première conférence internationale et de la cinquième conférence nationale sur la science et la technologie des semences en Iran;
* webinaires mensuels offrant des informations pratiques sur des sujets liés au dépôt et à la gestion des enregistrements internationaux de marques;
* programme de bourses de Madrid, qui est ouvert aux examinateurs des offices nationaux des parties contractantes du système de Madrid. Le programme permet aux boursiers d’acquérir de l’expérience pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles, qu’ils pourront appliquer dans leur domaine professionnel une fois qu’ils auront terminé leur bourse à l’OMPI. En 2022, jusqu’à 18 boursiers travaillaient dans le cadre de ce programme;
* atelier de formation en ligne pour les offices nationaux de propriété intellectuelle sur les procédures et les opérations du système de Madrid, organisé en 2022 pour les pays africains et arabes;
* atelier de formation en ligne pour les offices nationaux de propriété intellectuelle sur l’échange de données XML, afin de sensibiliser aux normes pertinentes de l’OMPI, en particulier la norme ST.96, de fournir des recommandations et des lignes directrices pour le traitement, la diffusion et l’échange de données de Madrid à l’aide du système XML, de normaliser la structure des documents XML et d’améliorer la qualité des données envoyées par les offices membres. La première édition de cet atelier s’est tenue en 2022 avec 14 offices nationaux de propriété intellectuelle;
* traduction du Gestionnaire de produits et services de Madrid (MGS), qui aide les déposants de marques à compiler et à classer leurs listes en leur donnant accès à une vaste collection de termes et de descriptions;
* fourniture d’une assistance technique à un certain nombre d’offices de propriété intellectuelle en matière de communication électronique dans le système de Madrid. Il s’agit de permettre à ces offices d’accéder à notre Portail des offices du système de Madrid et de les aider à recevoir et à communiquer des notifications dans le cadre du système de Madrid ou de les aider pendant et après le processus d’adhésion (Belize, Hong Kong, Cabo Verde et Jamaïque);
* extension du service de dépôt électronique du système de Madrid à deux nouveaux offices de propriété intellectuelle : le Japon et les Émirats arabes unis (et début des consultations avec deux autres offices); et mise à disposition de l’assistant Madrid pour 76 offices supplémentaires.
1. Le système de La Haye facilite et élargit l’accès à la protection internationale des dessins et modèles, ce qui contribue à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Dans le cadre du système de La Haye pour l’enregistrement international des dessins et modèles industriels, une seule demande internationale peut contenir jusqu’à 100 dessins et modèles industriels et produire des effets dans pas moins de 95 pays couverts par les 78 membres du système de La Haye. Les dessins et modèles industriels rendent un produit séduisant aux yeux des consommateurs. Ils orientent le choix du consommateur, en effet l’apparence d’un produit peut être un facteur déterminant dans sa décision d’achat. Ils peuvent donc avoir une grande importance aussi bien pour les petites et moyennes entreprises que pour les grandes sociétés, indépendamment du secteur d’activité.
2. Dans le cadre du système de La Haye, les créateurs individuels, les petites et moyennes entreprises et les grandes sociétés internationales peuvent bénéficier de la procédure simplifiée de dépôt des demandes et de la réduction des coûts d’obtention et de préservation de leurs droits sur des dessins et modèles industriels sur de nombreux marchés. L’enregistrement international produit les mêmes effets qu’une demande nationale dans les offices de propriété intellectuelle désignés et, lorsque aucun refus n’a été émis par l’office de propriété intellectuelle concerné dans le délai prescrit, il produit les mêmes effets qu’un enregistrement national. Le système de La Haye réduit également le coût de maintien de tous les droits acquis en vertu d’un enregistrement international. En outre, les taxes dues au Bureau international de l’OMPI pour la demande internationale, de même que les taxes de désignation standard pour les membres désignés du système de La Haye, sont réduites de 90% pour les créateurs et les propriétaires de dessins et modèles des PMA.
3. En 2022, l’Organisation a entrepris un certain nombre d’activités pour aider les pays en développement et les PMA. Les activités concernaient l’organisation de séminaires, la formation du personnel dans les pays et l’offre d’une assistance technique et législative aux offices pour la préparation d’une adhésion à l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye, ou sa mise en œuvre. Au‑delà des offices de propriété intellectuelle, des webinaires, des vidéos et d’autres outils de communication ont également été élaborés pour répondre aux besoins d’un large éventail de parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment la communauté des créateurs de dessins et modèles et les conseils en propriété intellectuelle. Certaines de ces activités sont présentées ici :
* webinaires publics organisés pour les utilisateurs actuels et potentiels de La Haye;
* conférences et participation à des formations organisées par différentes institutions et s’adressant à différents publics, notamment les étudiants et les professionnels de la propriété intellectuelle;
* formations pour le personnel des offices de propriété intellectuelle, sur demande;
* ateliers régionaux destinés au public et aux offices de propriété intellectuelle afin de diffuser des informations et des connaissances sur le système de La Haye, ainsi que des conférences, des dialogues et d’autres événements de sensibilisation;
* tenue de la 11e session du groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels, y compris le financement de la participation du Botswana;
* amélioration des outils du système de La Haye destinés aux clients, tels que les profils des membres du système de La Haye, les fonctionnalités en libre‑service pour les utilisateurs déployées dans eHague, la plateforme du système de La Haye ou Contact Hague;
* une série d’outils de marketing et de développement commercial ont été finalisés, notamment le kit d’information numérique du système de La Haye en anglais, français, espagnol et japonais; la mini‑vidéo du système de La Haye ‟Designs in Action”; une stratégie promotionnelle pour les nouvelles fonctions de libre‑service du système eHague et l’authentification multifactorielle; deux nouveaux exemples de réussite illustrant des dessins ou modèles en action; et des articles d’actualité sur le Web;
* du matériel de diffusion de l’information a également été produit : une version révisée de la publication de l’OMPI ‟Système de La Haye : caractéristiques et avantages” avec une couverture linguistique élargie; un nouvel article sur le système de La Haye dans Wikipédia; des didacticiels vidéo; des modules pour le cours spécialisé d’enseignement à distance sur le système de La Haye; des questions‑réponses; et une fiche d’information et un dépliant mis à jour sur le système de La Haye;
* amélioration de l’efficacité des prestations et du système informatique des offices appartenant au système de La Haye.
1. Le système de Lisbonne pour l’enregistrement et la protection internationale des appellations d’origine et des indications géographiques aide les producteurs à obtenir un juste retour sur leurs investissements et leurs efforts continus, souvent sur plusieurs générations, pour construire la réputation de produits de qualité liés à l’origine. En assurant la protection internationale des appellations d’origine et des indications géographiques, le système de Lisbonne contribue à la promotion d’un développement inclusif et durable, d’un emploi productif et d’un travail décent pour tous, en atteignant des niveaux plus élevés de productivité économique, notamment en mettant l’accent sur la valeur ajoutée et les secteurs à forte intensité de main‑d’œuvre, ainsi que sur la promotion de la culture locale et des productions locales.
2. Les caractéristiques intrinsèques des appellations d’origine ou des indications géographiques – en particulier leur lien qualitatif avec un lieu géographique spécifique et leur gestion collective – peuvent contribuer à la réalisation des ODD. Le système de qualité collective lié aux appellations d’origine et aux indications géographiques peut donner lieu à un cercle vertueux et favoriser ainsi le développement rural et local, la sécurité alimentaire, la promotion des exportations et le tourisme local. Les producteurs d’appellations d’origine et d’indications géographiques sont de plus en plus conscients de la nécessité de gérer et de préserver efficacement le milieu naturel particulier dont sont issus leurs produits, qui définit à son tour la qualité et les caractéristiques uniques de ces derniers, et ils y accordent de plus en plus d’attention. À ce titre, ces droits de propriété intellectuelle peuvent jouer un rôle important dans la gestion durable des ressources naturelles et dans la préservation des techniques de culture traditionnelles plus respectueuses de l’environnement. Dans ce contexte, il convient de mentionner le cas d’appellations d’origine bien établies et protégées par le système de Lisbonne, telles que ‟Banano de Costa Rica”[[4]](#footnote-5), qui a adopté des politiques ‟vertes”. Cette sensibilisation à l’environnement ne se limite toutefois pas aux appellations d’origine ou aux indications géographiques établies. Les producteurs de produits susceptibles de bénéficier de la protection d’une indication géographique, comme le fruit sauvage‟madd de Casamance” au Sénégal[[5]](#footnote-6), s’efforcent également de veiller à ce que les considérations de durabilité soient intégrées dans les réglementations relatives aux indications géographiques et dans les mécanismes de contrôle régissant les pratiques de récolte et la production de produits dérivés.
3. Dans le cadre du système de Lisbonne, les petits agriculteurs, les artisans et les PME peuvent bénéficier collectivement d’une procédure de demande simplifiée auprès de l’OMPI et d’un coût réduit pour la protection de leurs appellations d’origine et de leurs indications géographiques sur les marchés étrangers. L’enregistrement international dans le cadre du système de Lisbonne garantit leur protection – conformément aux normes établies dans l’Arrangement de Lisbonne et ses Actes – dans les États membres du système de Lisbonne qui n’ont pas refusé la protection sur leur territoire respectif dans le délai prescrit. La protection dure aussi longtemps que l’appellation est protégée dans le pays d’origine, sans qu’il soit nécessaire de la renouveler.
4. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, les activités de l’Organisation visant à renforcer le respect de la propriété intellectuelle ont continué à contribuer à la réalisation de la cible 8.3 par le biais de deux domaines de travail principaux. Le premier concerne les sessions annuelles du Comité consultatif sur l’application des droits (ACE), qui est l’instance mondiale des États membres pour l’échange de pratiques et d’expériences nationales et la facilitation du dialogue politique international sur l’application des droits de propriété intellectuelle et le renforcement du respect de la propriété intellectuelle qui, à son tour, soutient l’esprit d’entreprise, la créativité et l’innovation, ainsi que la croissance des petites et moyennes entreprises. La quinzième session du Comité consultatif sur l’application des droits a eu lieu du 31 août au 2 septembre 2022, dans un format hybride. Le comité a entendu des présentations d’experts et a animé des débats d’experts qui ont facilité un dialogue fructueux sur des sujets tels que les nouvelles technologies dans l’application des droits de propriété intellectuelle, le rôle des intermédiaires dans l’application des droits de propriété intellectuelle, les activités de sensibilisation et les campagnes stratégiques en tant que moyens de renforcer le respect des droits de propriété intellectuelle.
5. Le second couvre les activités de renforcement des capacités dans ce domaine. Neuf activités de formation et de renforcement des capacités, en ligne ou dans un format hybride, ont été organisées pour traiter des questions liées à l’application de la propriété intellectuelle et au renforcement du respect de la propriété intellectuelle au niveau national, sous‑régional ou régional. Ces activités ont été entreprises dans la région africaine, la région arabe, la région de l’Asie et du Pacifique et dans les pays à économie en transition. Ces activités de renforcement des capacités et de formation font progresser l’approche de l’OMPI en matière d’application des droits de propriété intellectuelle, qui est axée sur le développement et constitue un aspect indispensable de la promotion de l’innovation et du progrès technologique et de la réalisation du plein emploi productif. Ces activités contribuent également à la réalisation des ODD et des cibles 16.3, 16.4, 16.6 et 16.a.
6. Dans le domaine des **brevets et de la technologie**, l’Organisation a continué à fournir des conseils législatifs aux États membres, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 8.3. L’OMPI a fourni des conseils législatifs dans le domaine des brevets, des modèles d’utilité, des schémas de configuration des circuits intégrés et des secrets commerciaux. Il s’agit notamment de commenter les projets soumis pour examen ou d’élaborer de nouveaux projets (lois, règlements d’application, instructions administratives et manuels). En 2022, l’OMPI a fourni des conseils législatifs et politiques à 21 pays en développement et PMA (3 dans la région africaine, 4 dans la région de l’Asie et du Pacifique, 11 dans la région Amérique latine et Caraïbes, et 3 dans la région Europe/Eurasie) dans les domaines susmentionnés. Cette assistance a aidé les États membres de l’OMPI à élaborer ou à modifier leurs propres cadres législatifs et politiques. Ces activités de conseil sur mesure ont toujours tenu compte, entre autres, du niveau de développement des États membres demandeurs, de leurs priorités politiques et de leurs obligations internationales. Cette activité contribue également à la réalisation des ODD et de la cible 9.b.
7. Les autres activités entreprises par l’OMPI dans ce domaine à l’appui de la cible 8.3 – ainsi que 9.b, 10.3, 16.6 et 17.16 – ont été les suivantes :
* le Comité permanent du droit des brevets (SCP) s’est réuni en septembre 2022 dans un format hybride. Il s’agit d’une instance qui permet d’examiner des questions, de faciliter la coordination et de fournir des orientations sur le développement international progressif du droit des brevets. Le travail du SCP a contribué à réduire l’asymétrie d’information entre les États membres dans le domaine complexe du droit des brevets et à informer le processus décisionnel des États membres pour la formulation et le développement de leur politique, de leur droit et de leurs pratiques en matière de brevets au niveau national;
* le colloque de l’OMPI sur les secrets d’affaires et l’innovation constitue un forum d’échange d’idées et de perspectives sur les questions relatives à l’interface entre les secrets d’affaires et l’innovation, tant dans les secteurs technologiques que dans celui des services. Lors du symposium de 2022, des représentants de gouvernements et d’organisations internationales, des professionnels et des praticiens de la propriété intellectuelle, des universitaires, des économistes et des représentants du secteur privé ont débattu du rôle des systèmes de secrets d’affaires dans le soutien à l’innovation et au partage des connaissances dans un écosystème de l’innovation en évolution rapide, de plus en plus international et axé sur l’information numérique;
* en outre, l’OMPI a continué d’apporter son soutien aux parties contractantes futures et actuelles de la Convention de Paris, du Traité sur le droit des brevets (PLT) et du Traité de Budapest, par exemple en fournissant des informations sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels de ces traités et en facilitant l’échange d’expériences entre les États membres sur la mise en œuvre des traités au niveau national.
1. Les travaux de l’OMPI relatifs aux **infrastructures et aux plateformes** ont également continué à contribuer à l’ODD 8, et en particulier à la cible 8.2. La base de données PATENTSCOPE de l’OMPI est le principal mécanisme par lequel l’Organisation remplit cette fonction de diffusion de l’information technique. PATENTSCOPE donne accès à plus de 110 millions d’inventions consultables, y compris toutes les demandes selon le PCT publiées et 75 collections nationales et régionales de brevets des offices de propriété intellectuelle participants. En moyenne, 5000 nouvelles demandes selon le PCT sont publiées chaque semaine, ce qui contribue à la diffusion de l’information sur les brevets auprès des utilisateurs de la propriété intellectuelle et du grand public. Le développement et le libre accès à PATENTSCOPE favorisent le transfert de connaissances techniques entre l’inventeur qui dépose une demande de brevet et toute partie technique intéressée dans le monde entier, réduisent la répétition de la recherche et du développement et encouragent l’innovation ouverte. Le développement et l’accès gratuit à WIPO Translate – intégré dans PATENTSCOPE – contribuent également à réduire les barrières linguistiques dans le transfert des connaissances sur les informations techniques contenues dans les divulgations de brevets dans 10 langues différentes. PATENTSCOPE contribue aussi indirectement à la cible 9.c.
2. En outre, l’OMPI a continué à fournir une assistance en matière de transformation numérique aux offices de propriété intellectuelle. Il s’agit notamment de la suite bureautique de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle, dont le principal composant est le système d’automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS). Il prend en charge le traitement des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels, depuis le dépôt jusqu’à l’octroi des droits et aux procédures postérieures à l’octroi. En outre, WIPO File permet aux offices de propriété intellectuelle d’offrir des services en ligne complets aux déposants et aux agents, et WIPO Publish permet aux offices de propriété intellectuelle de diffuser en ligne des informations sur les publications officielles et des informations connexes sur la propriété intellectuelle à l’intention des utilisateurs et des bases de données et plateformes mondiales de propriété intellectuelle de l’OMPI. Ces systèmes permettent un échange de données efficace et fiable pour interconnecter les offices de propriété intellectuelle avec les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI et les données fournies aux déposants, aux offices de propriété intellectuelle et au public.
3. Les travaux de l’Organisation dans le domaine du **droit d’auteur et des industries créatives** ont continué à contribuer à la réalisation de la cible 8.3. Par exemple, l’OMPI a organisé une série de [webinaires](https://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=346) sur l’infrastructure du droit d’auteur. Sur une base bihebdomadaire, ces webinaires ont mis en avant un certain nombre d’intervenants du secteur public comme du secteur privé de diverses régions du monde. L’objectif principal de cette série de webinaires est de sensibiliser un large public, y compris les États membres, à tout un panel de thématiques relatives à l’infrastructure du droit d’auteur, telles que les métadonnées, les identifiants et les solutions technologiques. L’infrastructure du droit d’auteur est essentielle pour garantir aux titulaires du droit d’auteur des rémunérations équitables à l’ère numérique, en contrepartie de l’utilisation de leurs œuvres créatives. Les webinaires devaient donc ‟promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent la créativité”, conformément à la cible 8.3. Ils pourraient également encourager la formalisation et la croissance des MPME, comme le prévoit la cible 8.3, en particulier dans le domaine du droit d’auteur et des industries culturelles.
4. La publication de la troisième édition de ‟La gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes” a également contribué à l’ODD 8. Elle présente une révision approfondie avec des mises à jour inestimables sur les différents systèmes, les options législatives et les meilleures pratiques des organisations de gestion collective dans le monde entier. Comme pour les éditions précédentes, l’ouvrage a été rédigé de manière à toucher un large public, en mettant l’accent sur les questions susceptibles de se poser aux pouvoirs publics lorsqu’ils préparent, adoptent et appliquent des normes et réglementations en matière de gestion collective. Cette édition a également mis en lumière les nouvelles évolutions en matière de droit d’auteur et de droits connexes, notamment les tendances numériques, technologiques et commerciales, dans le monde entier. En outre, des sujets tels que les aspects de la concurrence, le traitement national et les différents modèles de gestion collective font l’objet d’un examen détaillé. Cette publication pourrait aider les États membres et les organisations de gestion collective à ‟promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent la créativité” conformément à la cible 8.3.
5. En outre, un grand nombre de projets d’assistance technique et de renforcement des capacités ont été mis en œuvre dans les États membres; des webinaires et d’autres événements ont été organisés; et des conseils législatifs sur la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes ont été fournis à 12 pays (3 pour l’Afrique; 4 pour la région d’Asie et du Pacifique; 2 pour le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes; et 3 pour le groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes). Ces activités contribuent également à la réalisation de la cible 8.3.
6. En outre, l’OMPI a continué à soutenir les pays dans le cadre de sa **coopération pour le développement.** Voici des exemples d’initiatives et de projets qui contribuent à l’ODD 8.
7. Le CDIP, sous le point de l’ordre du jour ‟Propriété intellectuelle et développement”, a continué à examiner un thème par session, sur la base des thèmes proposés et approuvés par les États membres. Ce point de l’ordre du jour sert de plateforme pour un débat approfondi sur le thème choisi, ainsi que sur les travaux existants et les orientations futures de l’OMPI dans ce domaine. C’est également l’occasion pour les États membres de partager leurs expériences nationales, leurs politiques axées sur le développement, leurs initiatives réussies, les enseignements tirés, ainsi que leurs attentes à l’égard du travail et de l’assistance technique de l’Organisation dans divers domaines de la propriété intellectuelle. Ces discussions contribuent ainsi à la réalisation de la cible 8.3, ainsi que des cibles 17.16 et 17.7. Au cours de sa vingt‑huitième session, qui s’est tenue du 16 au 20 mai 2022, le comité a discuté du thème “Propriété intellectuelle et innovation : stratégies en matière de marques et de dessins et modèles pour les entrepreneurs”, tandis que le thème ‟Commercialisation de la propriété intellectuelle et transfert de technologie” a été abordé lors de sa vingt‑neuvième session, qui s’est tenue du 17 au 21 octobre 2022. Sur la période concernée, deux nouvelles propositions de projets ont été approuvées par le CDIP, ce qui porte à 48 le nombre total de projets du Plan d’action pour le développement approuvés à la fin de l’année 2022.
8. Le projet du programme de développement sur l’[enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal de développement économique](https://www.wipo.int/collective-marks/fr/index.html)a continué à progresser au cours de l’année 2022. Son objectif est de soutenir l’utilisation des marques collectives par les entreprises locales dans les quatre pays bénéficiaires (Bolivie, Brésil, Philippines et Tunisie). Il contribue ainsi à la réalisation de la cible 8.3 en soutenant les activités productives et la création d’emplois, ainsi qu’en encourageant la croissance des PME. La stratégie de mise en œuvre vise à faciliter le développement et l’enregistrement d’une marque collective pilote pour un groupe de producteurs locaux dans chaque pays bénéficiaire, ainsi qu’à mener des activités de renforcement des capacités et à élaborer du matériel de sensibilisation. À la fin de l’année 2022, la marque collective avait été élaborée et enregistrée aux Philippines; deux étaient entièrement élaborées et en cours d’enregistrement auprès des offices de propriété intellectuelle compétents en Tunisie et au Brésil; et pour la dernière, en Bolivie, le règlement d’utilisation et le logo étaient en cours de finalisation.
9. Les travaux de l’Académie de l’OMPI, mentionnés ci‑dessus, ont également continué à contribuer à la réalisation de la cible 8.6, puisqu’ils aident à réduire la proportion de jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d’études ou ne suivent pas de formation. En outre, les rapports d’étude de l’OMPI‑OAPI et de l’Université de Yaoundé II montrent que le programme de maîtrise en propriété intellectuelle a aidé les anciens élèves à obtenir de meilleurs emplois ou à créer leur propre emploi après l’obtention de leur diplôme.
10. Dans la région de l’Amérique latine et des Caraïbes, l’OMPI a apporté son aide à l’élaboration de trois stratégies nationales de propriété intellectuelle : une est en cours de formulation (El Salvador), une est en attente d’approbation finale (Pérou) et une a été adoptée (Mexique). Cela contribue à la réalisation des cibles 8.3 et 9.b.
11. En outre, le projet sur l’économie bleue s’est achevé par un forum sur *La propriété intellectuelle, l’innovation et le développement durable pour les petits États insulaires en développement (PEID) : tirer parti de la propriété intellectuelle dans le secteur de l’économie bleue,* du 22 au 24 mars 2022. Le forum a permis de rassembler un écosystème d’innovation fragmenté dans le secteur de l’économie bleue de la CARICOM. L’initiative a été déployée en partenariat avec l’Office des brevets du Japon, le Caribbean Climate Smart Accelerator (CCSA), le projet CARIPI pour les pays du CARIFORUM, l’EUIPO et le Compete Caribbean Partnership Facility. Les initiatives sélectionnées lors des trois ateliers organisés dans le cadre de ce projet ont été présentées lors du forum aux partenaires et aux investisseurs, afin de recenser les possibilités de financement. Cela contribue principalement à la cible 8.2, ainsi qu’aux ODD/cibles suivants : 9.4; 9.5; 9.b; 13.1; 13.b et 14.7.
12. Pour soutenir la cible 8.6, un projet a été lancé en 2022 pour la jeunesse du Cabo Verde. Les objectifs généraux du projet sont de fournir une formation en matière de propriété intellectuelle et un soutien commercial aux jeunes entrepreneurs qui cherchent à commercialiser leurs actifs de propriété intellectuelle au Cabo Verde et au‑delà. Il vise également à aider le gouvernement à lutter contre le chômage des jeunes et à promouvoir l’utilisation des compétences internes des jeunes pour créer ou améliorer des produits ou des services qui pourraient être commercialisés et répondre à leurs propres difficultés économiques tout en relevant les défis auxquels le pays est confronté. La partie formation du projet s’est achevée en 2022, et un hackathon (marathon de l’innovation) ainsi que des conseils sur la commercialisation seront organisés en 2023.
13. En ce qui concerne les projets et les initiatives destinés aux pays les moins avancés, l’OMPI a mis au point un certain nombre de projets phares sur mesure dans le domaine de la propriété intellectuelle, grâce à une nouvelle approche axée sur l’encadrement, le soutien et la formation des parties prenantes tout au long de leur parcours dans le domaine de la propriété intellectuelle. Tous ces projets thématiques de la Division pour les PMA visent à donner aux acteurs de la propriété intellectuelle concernés par les projets les moyens d’utiliser la propriété intellectuelle dans leurs entreprises afin de créer de la richesse, des emplois locaux, de renforcer leur réseau et d’amplifier leurs opportunités commerciales. Les points suivants peuvent être soulignés car ils contribuent à la réalisation de la cible 8.3 :
* projet visant à faciliter le transfert de technologies appropriées pour le développement communautaire par le biais d’universités et d’instituts de recherche au Mozambique, en Ouganda et au Sénégal;
* la propriété intellectuelle et les praticiens de la médecine traditionnelle dans les PMA : Projet pilote en Éthiopie;
* la propriété intellectuelle et les femmes chefs d’entreprise dans les PMA : projet pilote en Ouganda (contribue également à l’ODD 5);
* la propriété intellectuelle pour l’innovation des jeunes dans les PMA : partenariats pour l’innovation, le développement de produits et la propriété intellectuelle;
* la propriété intellectuelle pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les PMA : Créer des actifs de propriété intellectuelle.
1. Au cours de l’année 2022, l’OMPI a également lancé sept projets d’aide à la création de marques au niveau local pour les petites entreprises dans la région de l’Asie et du Pacifique afin d’améliorer les moyens de subsistance, ce qui contribue à la réalisation de la cible 8.1 :
* le Cambodia Mondulkiri Honey (Miel au Cambodge) – a bénéficié à 450 agriculteurs (36% de femmes) et à 100 participants pour diverses formations sur la propriété intellectuelle. Le projet a débouché sur une nouvelle stratégie de marque pour l’industrie et sur des actifs de marque (nom, logo, emballage);
* l’Iranian Pistachio industries (industrie iranienne de la pistache) – ont bénéficié à 200 petits exploitants de pistaches. Jusqu’à présent, le projet a permis de créer un nouvel actif de marque (marque déposée) à l’intention des principaux acteurs de l’industrie. Le projet est en cours;
* le Programme de crédit pour la conservation des océans de Niue. Le projet est en cours et prévoit la mise en place d’une nouvelle stratégie de marque pour Niue, comprenant des éléments de marque (nom, logo, histoire);
* le Produits Laos One District One Products (ODOP). La phase initiale du projet a aidé, à titre expérimental, cinq entrepreneurs (soie, textile, café et services) et s’est étendue à 30 entrepreneurs. Le projet a déjà fourni cinq actifs de marque (nom, logo, histoire) qui sont utilisés par les bénéficiaires. Les activités du projet sont en cours pour les 30 entrepreneurs;
* un soutien à l’équipe de création de marque du Bhoutan – une équipe de huit experts locaux en marques a été formée, qui a ensuite contacté des centaines d’entreprises pour renforcer leurs marques. Par la suite, une demande spécifique a été adressée à l’OMPI en vue d’une étude approfondie de l’industrie de l’eau du Bhoutan sur l’image de marque dans le cadre du marketing numérique. En conséquence, les cinq principaux acteurs de l’industrie ont été convoqués et ont bénéficié de cinq séances de mentorat individuelles et collectives;
* un soutien à l’équipe de création de marque de Samoa – une équipe de trois experts locaux en marques a été formée, qui a ensuite contacté une centaine d’entreprises pour renforcer leurs marques. Un secteur pilote a d’abord été choisi pour bénéficier d’une assistance intensive (fruits de Nonu), tandis que des sessions d’écho ultérieures ont été organisées dans différentes îles afin de toucher davantage d’entreprises;
* la Black Tiger Shrimp (crevettes) au Bangladesh et les industries du tapis de Shatrangi. Le projet est en cours et prévoit la mise en place d’une nouvelle stratégie de marque comprenant les actifs de la marque (nom, logo, histoire).
1. L’assistance de l’OMPI aux pays en transition et aux pays développés a continué de contribuer à l’ODD 8. En particulier, un atelier régional hybride sur les stratégies de propriété intellectuelle pour les créateurs de jeux vidéo ‟Mise à niveau de votre propriété intellectuelle : stratégies pour les développeurs de jeux vidéo”, a eu lieu le 22 septembre 2022, contribuant à la cible 8.2. Avec plus de 80 participants sur place et 200 en ligne, l’atelier a bénéficié des interventions d’éminents représentants de l’industrie et du monde universitaire. L’industrie du jeu vidéo est un moteur essentiel de l’innovation et de la croissance technologiques pour les économies en transition, ce qui est directement lié à la cible 9.b des ODD. L’industrie du jeu vidéo nécessite également une collaboration multipartite entre, par exemple, les éditeurs, les développeurs, les fabricants, les plateformes et les décideurs politiques, pour ne citer qu’eux. Ces types de partenariats intersectoriels sont également liés aux cibles 17.6 et 17.7 en ce qui concerne le renforcement, la promotion et l’encouragement des partenariats public‑privé à l’appui du développement durable. Les événements suivants étaient également pertinents pour la cible 8.2, en soutenant les créateurs et les innovateurs, en fournissant une assistance technique et des conseils législatifs :
* la quinzième Conférence internationale sur l’innovation et la créativité dans l’économie : la conception dans un monde numérique,format hybride, Varsovie, Pologne, 22 juin 2022;
* la conférence internationale sur le rôle des offices de propriété intellectuelle dans l’écosystème national d’innovation, 12 et 13 octobre 2022, Tbilissi, Géorgie;
* le séminaire régional virtuel sur la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur, 8 décembre 2022.
1. À l’appui de la cible 8.3, l’OMPI a établi un dialogue étroit et un renforcement des capacités adapté et plus efficace axé sur les entreprises dans le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, sur la base des résultats du projet de *cartographie des offices nationaux de propriété intellectuelle dans la région du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et de l’élaboration d’un programme d’assistance aux offices de propriété intellectuelle pour le renforcement de leurs services d’appui aux PME*, qui a été lancé en 2021. La formation progressive du personnel des offices de propriété intellectuelle dans la région ainsi que la mise à disposition d’outils et de matériels adaptés et traduits devraient permettre aux PME et à la communauté des jeunes entreprises d’utiliser plus efficacement la propriété intellectuelle pour la croissance de leurs activités. Les objectifs suivants ont été atteints en 2022 :
* la traduction et l’adaptation de l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle de l’OMPI au contexte législatif local ont été finalisées pour l’Albanie et la Bulgarie. Des travaux similaires sont en cours en Estonie, en Hongrie et en Lituanie;
* la traduction et l’adaptation à la législation nationale ainsi que l’élaboration d’études de cas nationales pour la publication commerciale de l’OMPI ‟De l’idée à l’entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises”, a été finalisé pour l’Albanie et la Lettonie. Des travaux similaires étaient en cours en Bulgarie, en Hongrie, en Lituanie, en Pologne et en Serbie.

***ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation***

1. Les activités de l’OMPI dans le domaine de la **propriété intellectuelle et de l’innovation** ont continué d’être très pertinentes pour la cible 9.5. Premièrement, des réseaux de centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) de l’OMPI ont été mis en place dans 90 pays, avec plus de 1400 CATI hébergés dans des institutions telles que des universités, des centres de recherche et de développement, etc., pour fournir aux innovateurs un accès à des informations technologiques locales de haute qualité et à des services connexes. Les CATI aident notamment les innovateurs à exploiter pleinement leur potentiel d’innovation et à créer, protéger et gérer leurs droits de propriété intellectuelle. Le renforcement des capacités a continué à renforcer l’impact et la durabilité des CATI par le biais de la formation en ligne avec 22 ateliers CATI nationaux et trois réunions régionales en 2022. Les meilleures pratiques et expériences en matière de recherche de brevets, d’analyse et d’autres domaines connexes sont également partagées par les CATI par l’intermédiaire d’un réseau virtuel fourni par la plateforme eTISC.
2. Des rapports sur le paysage des brevets concernant les vaccins et les produits thérapeutiques pour lutter contre la COVID‑19 (aperçu préliminaire de l’activité de brevetage pendant la pandémie) et sur les piles à hydrogène dans les transports ont été publiés en 2022. En outre, un compendium a répertorié 265 autres rapports sur le paysage des brevets concernant diverses technologies et provenant d’autres organisations. Des directives méthodologiques pour l’élaboration de rapports sur le paysage des brevets ont également été formalisées dans les orientations pour la rédaction des cartographies de brevets, un manuel sur l’utilisation d’outils open source aux fins de l’analyse des brevets et un manuel sur l’analyse des brevets, ces deux derniers étant mis à jour en 2022.
3. La plateforme WIPO INSPIRE (Index of Specialized Patent Information Reports) fournit aux inventeurs, aux chercheurs et aux entrepreneurs des informations claires, précises et objectives sur les bases de données de brevets, en particulier sur leur couverture documentaire, ainsi que sur leurs fonctionnalités de recherche et d’analyse, afin de leur permettre d’identifier et d’utiliser la base de données de brevets la plus appropriée. Le nombre de rapports sur les bases de données de brevets continue d’augmenter et a atteint 38 rapports en 2021. En outre, l’OMPI a mis au point un certain nombre d’initiatives, de publications, de matériels de formation et d’outils destinés à aider les CATI et les structures de transfert de technologie à fournir des services de soutien à l’innovation et au transfert de technologie. Plus précisément :
* le programme de formation sur ‟la concession de licences de technologie”, basé sur le Guide sur la concession de licences de technologie, a été mis à disposition pour les niveaux de base, avancé et de formation des formateurs;
* une formation sur le marketing de la propriété intellectuelle – Comment identifier et approcher vos partenaires et concurrents;
* un guide général sur l’évaluation de la propriété intellectuelle et un livret sur l’évaluation de la propriété intellectuelle dans les secteurs biotechnologique et pharmaceutique, à utiliser comme introduction générale à l’évaluation de la propriété intellectuelle et pour l’application pratique des méthodes d’évaluation dans différents contextes (concession de licences, évaluation des actions, litiges) ainsi que pour des secteurs spécifiques (biotechnologie et pharmacie, agro‑industrie, etc.).
1. Dans le domaine de la **propriété intellectuelle pour les entreprises**, l’Organisation a également continué à soutenir les PME, qui sont un élément clé des écosystèmes d’innovation et jouent un rôle important dans la créativité et l’innovation. Pour faciliter l’utilisation de la propriété intellectuelle par les PME, l’OMPI a aidé les États membres à mettre en œuvre les versions nationales de ses outils et documents sur la propriété intellectuelle pour les entreprises : i) quatre guides sur la propriété intellectuelle pour les entreprises (Inventez le futur, La beauté est dans la forme, Créez une marque, De l’idée à l’entreprise) ont été adaptés au contexte juridique, réglementaire et procédural national de la Thaïlande; ii) le guide sur la propriété intellectuelle pour les entreprises (De l’idée à l’entreprise) a été adapté au contexte juridique, réglementaire et procédural national de l’Irak et de la Lettonie; iii) l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle de l’OMPI est en cours de traduction dans d’autres langues que les langues officielles des Nations Unies, la version bulgare devant être achevée en 2022. Plus de 8000 utilisateurs ont visité la page Web de l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle de l’OMPI, qui a généré plus de 2000 rapports. Treize pays ont franchi le seuil des 100 visites par an.
2. Les intermédiaires/institutions de soutien aux PME ont un rôle clé à jouer dans les efforts visant à renforcer la sensibilisation des PME à la propriété intellectuelle. L’utilisation efficace de la propriété intellectuelle par les PME permettrait d’accroître l’innovation industrielle. À cet égard, l’OMPI met l’accent sur la promotion de la coopération avec ces institutions afin de renforcer leurs capacités à développer leur portefeuille de services de propriété intellectuelle fournis aux PME et à améliorer la qualité de ces services. Des protocoles d’accord visant à co‑mettre en œuvre des projets et des programmes sur la propriété intellectuelle pour les PME ont été signés avec les institutions d’appui aux PME en République‑Unie de Tanzanie, en Afrique du Sud et à Singapour.
3. En outre, l’amélioration des compétences des personnes qui déposent des demandes de brevet est indispensable pour accroître la probabilité que les innovateurs locaux trouvent un professionnel local afin de pouvoir participer activement au système des brevets et d’en bénéficier, ainsi que pour protéger l’innovation locale. Le programme de formation à la rédaction de brevets de l’OMPI contribue donc aux ODD 9 et 10, grâce à un programme pratique axé sur l’acquisition de compétences pratiques en matière de rédaction de brevets, dans le cadre duquel les participants sont guidés par des tuteurs expérimentés. Les formations s’adressent aux agents de brevets et aux déposants, au personnel des institutions chargées du soutien à la technologie et à l’innovation, aux bureaux de transfert de technologie des universités et aux agences gouvernementales chargées de l’assistance au développement technologique. La formation dispensée dans le cadre de ce programme évolue en permanence et s’adapte aux besoins des pays bénéficiaires. En 2022, l’OMPI a continué à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer les écosystèmes d’innovation. L’Organisation a lancé le programme de formation à la rédaction de brevets internationaux à l’intention de 40 professionnels des brevets de 26 pays. Cette expérience de huit mois s’adresse aux professionnels des brevets en début de carrière. Elle leur permet d’acquérir des compétences et de créer une communauté qui les aide à se développer.
4. Enfin, le Programme d’aide aux inventeurs (PAI) permet aux inventeurs et aux petites entreprises qui manquent de ressources de s’orienter dans le système des brevets et de transformer leurs idées en actifs. Les inventeurs bénéficient gratuitement de l’aide de professionnels expérimentés en matière de brevets pour la rédaction et la poursuite des procédures de brevet. Le Programme aide les inventeurs à obtenir des brevets dans leur propre pays et dans certaines juridictions. L’obtention d’un brevet facilite l’expansion de l’innovation, soit par les inventeurs eux‑mêmes, soit par le biais d’une collaboration. Par l’intermédiaire du PAI, l’OMPI contribue ainsi à favoriser l’innovation (ODD 9) et à réduire les inégalités (ODD 10), tout en contribuant à une croissance économique soutenue et inclusive et à un travail décent pour tous (ODD 8). En 2022, 19 bénéficiaires du PAI ont délivré des brevets, pour un total de 41 brevets délivrés depuis la création du PAI. Ces programmes poursuivent un double objectif : soutenir les innovateurs tout en formant et en soutenant les professionnels locaux afin qu’ils puissent bénéficier durablement de la propriété intellectuelle.
5. Dans le domaine des **marques et des dessins et modèles**, l’OMPI a contribué à la réalisation des cibles 9.4 et 9.a en facilitant les discussions visant à renforcer la coopération entre les États membres afin d’élaborer un cadre normatif international équilibré pour des sujets d’actualité convenus concernant les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques. Cette activité favorise également l’échange d’informations et d’expériences concernant les pratiques de l’Office, en vue d’accroître la transparence du fonctionnement pratique du système international de propriété intellectuelle et de favoriser, dans la mesure du possible, une plus grande cohérence au niveau pratique. L’Organisation a également continué à élargir la couverture géographique du Traité de Singapour sur le droit des marques, afin de poursuivre la simplification des procédures d’enregistrement des marques dans le monde entier. Cela contribue également à la réalisation des ODD et des cibles suivantes : 10.a; 16.3 et 16.6.
6. En ce qui concerne les **défis mondiaux et les partenariats**, WIPO GREEN a continué à contribuer à la réalisation de la cible 9.4. La base de données, à laquelle se joindront 15 nouveaux membres en 2022, comporte une section ‟[Bâtiment et construction](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/14)” avec 13 520 entrées. En outre, en collaboration avec la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises de l’OMPI, WIPO GREEN a accueilli une [clinique de gestion de la](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/news/2022/news_0021.html) propriété intellectuelle [sur les technologies de la mode durable](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/news/2022/news_0021.html). La clinique de gestion de la propriété intellectuelle a aidé sept PME par le biais d’ateliers et de séances d’accompagnement personnalisé. Après un programme de quatre mois, elle s’est conclue par un atelier en ligne de deux jours au cours duquel l’équipe de développement durable de Louis Vuitton a présenté son travail et ses engagements en matière de développement durable. Enfin, [WIPO Green](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/ipo-green/) a été lancé en 2022 avec le financement de l’Office des brevets du Japon. L’initiative permet aux offices de propriété intellectuelle de se réunir pour partager leurs expériences et leurs idées, et fournit des recherches et des analyses sur les activités des offices de propriété intellectuelle qui contribuent à stimuler le développement et le déploiement de nouvelles solutions technologiques vertes.
7. Les initiatives suivantes dans le domaine des **brevets et de la technologie** ont également contribué aux cibles 9.5, 9.3 et 9.b :
* des activités d’assistance technique par lesquelles l’OMPI aide toutes les nations, et plus particulièrement les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition, à tirer parti du système de propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel;
* des réductions à hauteur de 90% sur les taxes de dépôt internationales et certaines taxes de l’OMPI (Bureau international) pour les demandes selon le PCT déposées par des personnes physiques de pays en développement et tous les déposants de PMA;
* un service fourni par le PCT pour la préparation, le dépôt et la gestion des demandes internationales selon le PCT par voie électronique. Ce service facilite le dépôt des demandes selon le PCT, en particulier pour les déposants des pays en développement et les petits offices qui, contrairement aux offices plus importants, n’ont pas les moyens d’installer leurs propres systèmes d’archivage électronique.
1. Dans le cadre des **classifications et normes internationales**, le Comité des normes de l’OMPI a adopté la nouvelle norme ST.97 intitulée ‟Recommandation relative au traitement des données de propriété intellectuelle au format JSON”. Les normes de l’OMPI ont continué d’être mises en correspondance avec l’ODD 9 et publiées sur le [portail de la CENUE sur les normes pour les ODD](https://standards4sdgs.unece.org/standards?field_standard_sdg_goals_target_id_verf=All&field_standard_organization_target_id_verf=3&items_per_page=25).
2. Les travaux de l’Organisation sur l’**économie et l’analyse des données** ont continué à contribuer aux cibles 9.5 et 9.b en sensibilisant et en fournissant des conseils de politique générale. L’OMPI a publié des statistiques, des études économiques et un outil d’analyse comparative à l’échelle mondiale, afin de donner un aperçu de l’évolution du paysage mondial de l’innovation, de la manière dont les choix de politique générale influent sur les performances en matière d’innovation et des forces et faiblesses relatives des écosystèmes d’innovation des économies. Les publications phares de l’OMPI dans ce domaine sont les indicateurs mondiaux de la propriété intellectuelle, le rapport mondial sur la propriété intellectuelle et l’indice mondial de l’innovation. Ce travail contribue également à la réalisation de la cible 8.3.
3. L’OMPI a également continué à soutenir les pays dans le cadre de ses activités de **coopération pour le développement**. Voici des exemples d’initiatives et de projets qui contribuent à l’ODD 9.
4. Dans les PMA : i) Projet visant à faciliter le transfert de technologies appropriées pour le développement communautaire par le biais d’universités et d’instituts de recherche au Mozambique, au Sénégal et en Ouganda; ii) la propriété intellectuelle pour l’innovation des jeunes dans les PMA : partenariats pour l’innovation, le développement de produits et la propriété intellectuelle; et iii) la propriété intellectuelle pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les PMA : créer des actifs de propriété intellectuelle.
5. Dans les pays arabes, il convient de souligner les activités suivantes en faveur des cibles 9.5 et 9.b :
* le projet ‟Politiques de propriété intellectuelle pour les universités” a été mené à son terme avec l’Égypte et la Jordanie. L’objectif était d’harmoniser le cadre juridique de la gestion des droits de propriété intellectuelle dans les établissements universitaires afin de faciliter la collaboration interne et externe en matière de propriété intellectuelle et la commercialisation des résultats de la recherche dans les deux pays;
* le projet d’élaboration de lignes directrices pour l’examen des demandes de marques pour la direction du commerce extérieur et de la propriété intellectuelle, Ministère de l’industrie et du commerce, Royaume de Bahreïn. Ces lignes directrices ont permis de normaliser les décisions procédurales et d’améliorer la prévisibilité des résultats pour les utilisateurs du système d’enregistrement des marques;
* la réunion régionale du programme consacré aux CATI de l’OMPI pour la région arabe en coopération avec l’Autorité saoudienne pour la propriété intellectuelle (18 et 19 mai 2022). La réunion a permis un échange de bonnes pratiques et d’enseignements tirés, et a renforcé la coopération régionale entre les réseaux nationaux de CATI dans la région arabe, y compris la création d’un réseau régional des CATI arabes;
* la réunion régionale OMPI/Ligue des États arabes (LEA) sur la propriété intellectuelle et les jeunes entreprises, 15 juin 2022. L’objectif de la réunion était de souligner l’importance de la propriété intellectuelle en tant qu’outil majeur pour le succès des jeunes entreprises, notamment en abordant les points suivants : 1) comment bénéficier des outils de propriété intellectuelle pour la protection des jeunes entreprises; 2) comment appliquer les pratiques de propriété intellectuelle dans les affaires et la commercialisation pour les jeunes entreprises et les mécanismes leur permettant de transférer avec succès leurs produits sur le marché; 3) présentation du guide de l’OMPI sur la propriété intellectuelle pour les jeunes entreprises; et 4) présentation d’expériences et de pratiques réussies de jeunes entreprises dans les pays arabes;
* le webinaire interrégional sur la propriété intellectuelle et l’innovation pour les PME, dans le cadre de la huitième Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l’Afrique (TICAD), les 27 et 28 septembre 2022. L’événement a constitué un forum de sensibilisation, de partage d’expériences et de bonnes pratiques sur l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle pour la croissance des entreprises par les PME des pays africains et arabes;
* la réunion régionale arabe de la LEA sur la propriété intellectuelle, les incubateurs d’innovation et les parcs technologiques, 30 novembre et 1er décembre 2022. L’objectif principal de la réunion régionale était de partager les meilleures pratiques en matière de développement et de gestion des incubateurs d’innovation et des technoparcs dans la région arabe et de discuter du paysage des structures existantes, de leur rôle et de leurs principales activités, ainsi que des programmes de soutien fournis par les organisations régionales et internationales dans ce domaine.
* un atelier en ligne sur le développement des centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) a été organisé pour la Tunisie le 2 février 2022. L’objectif était d’expliquer aux différentes parties prenantes, en particulier les universités et les chercheurs, les avantages du programme CATI afin de promouvoir l’innovation et l’esprit d’entreprise dans le pays.
* un webinaire ‟PCT Prime” sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) à l’intention du personnel et des utilisateurs des offices de propriété intellectuelle, pour Djibouti (23 février 2022). L’objectif était de présenter des sujets liés au PCT et de souligner l’importance de l’examen international du point de vue des examinateurs;
* un atelier national virtuel sur la liberté d’exploitation, le transfert de technologie et la commercialisation des inventions, Casablanca, Maroc, 24 février 2022. L’objectif de l’événement était de développer les connaissances et les compétences du personnel des CATI au Maroc dans le domaine de la liberté d’exploitation;
* un webinaire sur les centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) sur le développement du réseau local de CATI pour la Mauritanie, 28 février et 1er mars 2022. Les objectifs comprenaient la formation des responsables des CATI existants en Mauritanie et le renforcement du réseau de CATI mauritanien;
* un atelier en ligne sur le guide sur l’utilisation des inventions relevant du domaine public a été organisé pour la Tunisie, les 25 et 26 avril 2022. L’objectif de l’atelier était d’expliquer aux participants comment utiliser les technologies tombées dans le domaine public;
* une formation en ligne sur les fonctions de l’office récepteur du PCT et le système ePCT pour le Qatar, les 11 et 12 mai 2022. L’objectif était de former le personnel de l’Office du Qatar en sa qualité d’office récepteur du PCT et de lui fournir une vue d’ensemble des fonctions de l’office récepteur du PCT, une introduction au système ePCT et une démonstration du portail Web, couvrant les fonctions de l’office récepteur.
* une formation en ligne sur la fonction d’office récepteur du PCT et le système ePCT pour la Direction syrienne de la protection de la propriété commerciale et industrielle a eu lieu les 7 et 8 juin 2022. L’objectif était de former le personnel des offices récepteurs syriens à l’utilisation du système ePCT, principal outil en ligne du PCT, pour traiter les demandes internationales reçues par voie électronique via le dépôt ePCT ou sur papier;
* les séances de réflexion dans le contexte de la propriété intellectuelle et des groupes de réflexion dans la région arabe, 8 et 9 novembre 2022. L’objectif était de permettre d’engager une conversation et d’examiner des questions de propriété intellectuelle pertinentes, qui pourraient être ajoutées à l’ordre du jour des groupes de réflexion dans la région arabe;
* l’atelier sur l’examen des demandes étrangères pour les examinateurs de l’Office des brevets des pays du CCG, Arabie saoudite, 20 au 23 novembre 2022. La formation a permis aux examinateurs de se familiariser avec les nouvelles évolutions des plateformes de partage du travail (WIPO CASE, Global [One Portal] Dossier) et d’aborder plusieurs aspects avancés de l’examen.
1. Dans les pays en transition et les pays développés, les initiatives suivantes ont continué à contribuer aux cibles 9.b. et 9.5 :
* la promotion de l’importance de l’élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle globales et à long terme pour répondre aux besoins des États membres, ainsi que l’aide à ces stratégies, sont restées une priorité en 2022. Au cours de cette période, la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle a été lancée avec succès en Albanie, avec une large participation de toutes les institutions nationales concernées. L’Albanie est déjà en train de mettre en œuvre plusieurs activités conformément au plan d’action 2022. L’OMPI a également fourni au Monténégro des conseils législatifs sur le droit d’auteur et les droits connexes. Elle a également apporté son soutien à la Roumanie en formulant des observations sur son projet de stratégie en matière de propriété industrielle;
* la co‑organisation de laConférence internationale sur les technologies de l’hydrogène, les 17 et 18 mai 2022 en Slovaquie. Le rapport de l’OMPI sur le paysage des brevets concernant les piles à hydrogène dans les transports a été élaboré par les principaux experts du domaine avec le soutien de l’OMPI et a été lancé lors de la conférence. Cet événement a également contribué à la réalisation de la cible 7a de l’ODD en facilitant la recherche sur l’utilisation de l’hydrogène comme nouvelle énergie renouvelable et propre dans le domaine des transports.

Le projet commun avec l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB) sur le renforcement de la capacité de commercialisation de la propriété intellectuelle des parcs de technologie dans les États membres de l’OEAB*.* Le projet a contribué à la réalisation des ODD par les moyens suivants : i) fournir des services professionnels de haut niveau liés à la propriété intellectuelle dans les parcs de technologie en développant le capital humain qualifié nécessaire à la mise en place et au maintien de pratiques efficaces de gestion de la propriété intellectuelle et d’activités d’innovation dans les parcs de technologie de la région; ii) améliorer la capacité des institutions bénéficiaires à utiliser efficacement le système de propriété intellectuelle pour la création de nouveaux produits et services innovants dans la région; iii) renforcer la collaboration en matière de propriété intellectuelle entre les acteurs de l’innovation, y compris les PME, les institutions universitaires et les institutions intermédiaires (BTT, parcs de technologie) au niveau interne et dans la région; et iv) créer un modèle de programme personnalisé de renforcement des capacités en matière de gestion des droits de propriété intellectuelle qui peut être reproduit dans d’autres écosystèmes d’innovation afin d’accroître les capacités humaines dans la région. En fin de compte, le projet a contribué à la mise en œuvre d’objectifs nationaux d’innovation de plus haut niveau, tels que définis dans les stratégies d’innovation des États membres participants;

* l’élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle en Arménie a contribué à la réalisation de l’ODD 9 en renforçant le rôle de la propriété intellectuelle dans les activités scientifiques, technologiques et innovantes, ainsi que dans le développement de l’économie du savoir; en encourageant les PME à maximiser leur potentiel grâce à la propriété intellectuelle; en développant les ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle; et en renforçant les capacités des universités et des instituts de recherche dans le domaine de l’enseignement et de la commercialisation de la propriété intellectuelle;
* le projet de soutien à la mise en œuvre de projets sur l’élaboration de politiques de propriété intellectuelle par les universités et les instituts de recherche au Bélarus a contribué à la réalisation de l’ODD 9 en renforçant la capacité des universités et des instituts de recherche à utiliser les ressources et les avantages du système de propriété intellectuelle en développant leur potentiel de gestion efficace de la propriété intellectuelle; en renforçant le rôle de la propriété intellectuelle dans les activités scientifiques, technologiques et innovantes, ainsi que dans le développement de l’économie de la connaissance; en augmentant l’efficacité de l’utilisation de la propriété intellectuelle, y compris par la commercialisation; développer les ressources humaines dans le domaine de la gestion et de la commercialisation de la propriété intellectuelle; élaborer un système d’incitation à la création et à l’utilisation de la propriété intellectuelle et de l’innovation; développer la coopération et renforcer les liens entre les universités et les IR et leurs partenaires des secteurs de l’industrie et des affaires par la mise en œuvre de politiques de propriété intellectuelle en tant que mécanisme permettant de créer les conditions d’une coopération transparente dans le domaine de la propriété intellectuelle; et promouvoir la mise en réseau et la participation des universités et des IR à la coopération régionale et internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi qu’aux réseaux régionaux de transfert de connaissances.

***ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables***

1. L’OMPI a continué à contribuer à l’ODD 11 par l’intermédiaire de l’initiative **WIPO GREEN**. L’un des projets d’accélération a continué à chercher des solutions aux besoins environnementaux des villes chinoises : La [collection villes chinoises](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/search?pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=COLLECTION&queryFilters.0.value=138827), ainsi que 30 technologies connexes. En outre, le livre sur les technologies vertes contient un chapitre sur les [villes](https://www.wipo.int/en/green-technology-book/cities/index.html). Aujourd’hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes, et ce nombre ne cesse de croître. Les effets du climat, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes, sont de plus en plus intenses et fréquents. Les zones urbaines ont été durement touchées. Alors que les villes cherchent à améliorer leur préparation et leur capacité d’adaptation, les technologies offrent une partie de la solution.

***ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables***

1. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, WIPO GREEN a continué de contribuer à la réalisation de l’ODD 12. Le [projet d’accélération WIPO GREEN](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/search?pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=COLLECTION&queryFilters.0.value=23951) sur le traitement et la valorisation des effluents des usines d’huile de palme (POME) en Indonésie s’est poursuivi en 2022. La base de données WIPO GREEN comporte une section sur la [pollution et les déchets](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/12) avec 17 668 entrées. La pollution est depuis trop longtemps le fidèle compagnon du développement industriel, avec d’énormes répercussions sur toutes les créatures vivantes, les paysages, les sols, l’air et l’eau. Dans de nombreuses régions du monde, la situation s’améliore et s’est améliorée, mais pas partout, et les effets de l’une des pires pollutions, l’émission de gaz à effet de serre, commencent tout juste à devenir très apparents et omniprésents. La base de données comprend également une section sur les [produits, les matériaux et les processus](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/13) avec 10 738 entrées. Le fait de permettre un flux régulier de produits et de matériaux est à la base de la consommation et de l’économie et a une longue histoire d’empreintes environnementales et de gaz à effet de serre importantes. L’on peut faire beaucoup, et c’est déjà le cas, pour produire plus avec moins, ou pour remplacer les matériaux problématiques par d’autres plus respectueux de l’environnement.
2. En outre, conjointement avec le secteur de la propriété intellectuelle et de l’écosystème de l’innovation, la Division des relations extérieures de l’OMPI a coorganisé le sommet international de l’OMPI‑AUTM sur le leadership en matière de transfert de connaissances et de technologies, en octobre 2022, contribuant ainsi à la cible 12.a.
3. Enfin, il convient de souligner que l’OMPI a poursuivi la mise en œuvre du projet de création d’un réseau d’offices régionaux de transfert de technologie pour les États baltes, lancé en 2019, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 12.a. Une étape importante a été franchie en 2022 avec la signature et le lancement officiel du réseau d’offices régionaux de transfert de technologie en mars et la signature d’un protocole d’accord spécifique avec l’OMPI en octobre. Ce résultat est le fruit d’une collaboration d’une année visant à officialiser les réseaux nationaux, le partage des connaissances et des ressources pour un transfert de technologie et une commercialisation de la propriété intellectuelle plus efficaces de la part des universités et des entreprises des États baltes, ainsi que le renforcement des capacités spécialisées fourni par l’OMPI.

***ODD 16 : Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous***

1. Les travaux de l’OMPI sur la **promotion du respect de la propriété intellectuelle** ont continué à contribuer aux cibles 16.3, 16.4, 16.6 et 16.a. Tout d’abord, le Comité consultatif sur l’application des droits est l’instance mondiale des États membres pour l’échange de pratiques et d’expériences nationales et la facilitation du dialogue politique international sur l’application des droits de propriété intellectuelle et la promotion du respect de la propriété intellectuelle, en mettant l’accent sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Il contribue donc directement à la réduction du commerce illicite et à la lutte contre la criminalité organisée, tout en promouvant l’État de droit dans les États membres. La quinzième session du Comité consultatif sur l’application des droits a eu lieu du 31 août au 2 septembre 2022. L’initiative WIPO ALERT doit également être soulignée, car elle repose sur une plateforme en ligne sécurisée qui permet aux pays de partager des informations avec le secteur de la publicité, en vue de réduire les flux financiers illicites vers les sites Web qui enfreignent massivement le droit d’auteur sur une base commerciale.
2. L’OMPI a également continué à travailler en étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales, les ONG et les États membres afin de renforcer les efforts internationaux visant à accroître les capacités d’application des droits de propriété intellectuelle et à renforcer le respect de la propriété intellectuelle, contribuant ainsi à réduire le commerce illicite, à lutter contre la criminalité organisée et à promouvoir l’État de droit. Les réunions suivantes ont notamment eu lieu en 2022 :
* la réunion annuelle de coordination des organisations intergouvernementales organisée par l’OMPI rassemble les organisations intergouvernementales qui travaillent dans le domaine de l’application des droits de propriété intellectuelle et de la promotion du respect de ces droits;
* la première réunion des associations du secteur privé a été organisée par l’OMPI en 2022. Elle a rassemblé des organisations du secteur privé qui jouent un rôle dans l’application de la propriété intellectuelle et le renforcement du respect de la propriété intellectuelle, afin d’échanger des points de vue et de partager des idées sur d’éventuelles activités conjointes.
1. Dernièrement, une assistance législative a été fournie à huit États membres dans le cadre du processus de modification et/ou d’adoption de cadres juridiques pertinents en vue d’une application efficace de la propriété intellectuelle conformément à la partie III de l’Accord sur les ADPIC. Cette assistance législative a été fournie dans les régions de l’Afrique, de l’Asie et du Pacifique, de l’Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que dans les pays à économie en transition. Cet aspect du travail de l’OMPI a contribué à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, à renforcer les institutions nationales compétentes pour lutter contre la criminalité et à combattre le commerce illicite.
2. Les activités de l’**Institut judiciaire** de l’OMPI ont également contribué aux cibles 16.3 et 16.6, ainsi qu’à l’ODD 9. Le travail de l’Organisation avec les jugesreconnaît le rôle vital joué par les systèmes judiciaires nationaux et régionaux pour garantir un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Il soutient la mise en œuvredesODD 16 et 9 en informant les juges des diverses approches judiciaires susceptibles de renforcer leurs analyses et leurs décisions lorsqu’ils statuent sur des litiges de propriété intellectuelle dans le cadre de leurs systèmes juridiques respectifs; en contribuant au renforcement et au développement des capacités humaines et institutionnelles des systèmes judiciaires nationaux et régionaux; et en fournissant aux juges, aux décideurs et aux parties prenantes de la propriété intellectuelle un accès gratuit et en ligne à des informations juridiques sur la propriété intellectuelle provenant du monde entier. Ils contribuent à des systèmes judiciaires efficaces et transparents qui permettent un accès égal à la justice en matière de propriété intellectuelle et qui favorisent l’innovation.
3. En 2022, ce travail a été mis en œuvre par le biais des activités suivantes :
* dialogue transnational avec les autorités judiciaires sur la propriété intellectuelle : l’OMPI a mis à la disposition des juges les plateformes suivantes pour leur permettre d’échanger leurs expériences, leurs préoccupations communes et leurs bonnes pratiques en matière de règlement des litiges de propriété intellectuelle : i) le Forum de l’OMPI à l’intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle 2022, qui s’est tenu dans un format hybride et a réuni 381 juges de 99 pays et de trois tribunaux régionaux; et ii) deux éditions de la série de webinaires à l’intention des juges, qui ont permis un échange de jurisprudence sur l’octroi de la qualité d’inventeur à l’intelligence artificielle dans les brevets et les secrets commerciaux;
* initiatives de renforcement des capacités judiciaires en matière de propriété intellectuelle : l’OMPI a travaillé en étroite collaboration avec les autorités judiciaires et d’autres autorités compétentes pour fournir un soutien personnalisé en matière de renforcement des capacités afin d’améliorer les connaissances en matière de propriété intellectuelle et les compétences des juges dans ce domaine. Il s’agit notamment de programmes de formation judiciaire en Égypte, au Maroc, en République dominicaine et en République‑Unie de Tanzanie, ainsi que de formations judiciaires régionales et sous‑régionales en Afrique, dans la région baltique, en Amérique latine et dans les pays lusophones;
* ressources à l’intention des autorités judiciaires : en décembre 2022, l’OMPI a publié un rapport sur les résultats du questionnaire sur l’intersection entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle, élaboré par la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et l’OMPI. Ce rapport vise à recueillir des informations empiriques sur les questions de droit international privé qui se posent dans les litiges transfrontaliers en matière de propriété intellectuelle;
* WIPO Lex : le site de l’OMPI constitue la source d’information juridique en matière de propriété intellectuelle la plus complète, la plus fiable et la plus reconnue disponible sur le Web. En 2022, WIPO Lex a ajouté 348 nouvelles lois de 72 pays. La base de données contient plus de 17 000 lois, couvrant les législations nationales en matière de propriété intellectuelle et de propriété intellectuelle de 200 juridictions, ainsi que 772 traités de propriété intellectuelle, y compris les 26 traités administrés par l’OMPI. En outre, la collection de jugements de WIPO Lex s’est élargie pour inclure les principales décisions en matière de propriété intellectuelle rendues en Albanie, en Égypte, en République‑Unie de Tanzanie et au Royaume‑Uni, couvrant désormais 28 juridictions.
1. Le **Centre d’arbitrage et de médiation de** l’OMPI a continué à s’efforcer de réduire les obstacles à l’accès des parties prenantes à la propriété intellectuelle, en particulier les PME et les entrepreneurs, à ses options de règlement extrajudiciaire des litiges, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 16.3.
2. Dans le domaine de la **coopération pour le développement**, l’OMPI a contribué à la réalisation des cibles 16.3 et 16.6 par le biais des activités suivantes pour les pays arabes :
* le webinaire sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l’intention des juges en Arabie saoudite, 2 et 3 mars 2022. Les objectifs comprenaient le renforcement des capacités, des connaissances et de l’expertise en matière d’application des droits de propriété intellectuelle;
* le webinaire sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l’intention des membres du corps judiciaire et des responsables de l’application des lois en Mauritanie, les 7 et 8 juin 2022. Les objectifs étaient de discuter de la portée et des conséquences de la contrefaçon et du piratage, de renforcer la capacité des participants à traiter les atteintes à la propriété intellectuelle, dans un cadre civil et pénal, et d’encourager la coopération stratégique entre les parties prenantes des secteurs public et privé;
* un webinaire OMPI‑INAPI sur la médiation des litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie pour les PME s’est tenu le 29 juin 2022. Les objectifs étaient d’aider l’INAPI à se familiariser avec les différentes options de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle offertes par le Centre de l’OMPI, d’échanger les meilleures pratiques dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges et de travailler conjointement à la sensibilisation au règlement extrajudiciaire des litiges parmi les parties prenantes de la propriété intellectuelle en Algérie;
* le colloque judiciaire sur la propriété intellectuelle, Maroc, 28 septembre 2022. L’objectif était de renforcer les capacités des membres de l’appareil judiciaire marocain en ce qui concerne les questions d’actualité en matière de droit d’auteur et de brevets.
* la signature de trois protocoles d’accord en 2022 avec l’Égypte, le Qatar et l’Office des brevets du Conseil de coopération du Golfe sur le règlement extrajudiciaire des litiges.
1. En ce qui concerne les activités dans les pays en transition et les pays développés, l’assistance de l’OMPI a principalement contribué aux cibles 16.3 et 16.6. Le soutien et le développement de services d’arbitrage et de médiation efficaces dans les États membres, ainsi que le renforcement des systèmes judiciaires, ont permis d’assurer l’accès à la justice pour tous et de mettre en place des institutions efficaces. Les activités suivantes ont été réalisées en vue d’atteindre les objectifs fixés :
* finalisation du *mémorandum d’accord avec la Slovaquie sur les modes alternatifs de règlement des litiges,* qui a été signé lors de la visite du Directeur général de l’OMPI en Slovaquie le 16 mai 2022;
* coordination du *webinaire de l’OMPI sur la médiation des litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie*, organisé en collaboration avec l’Office de la propriété industrielle de la République slovaque, 5 octobre 2022;
* finalisation du *mémorandum d’accord avec la Géorgie sur les modes alternatifs de règlement des litiges,* qui a été signé lors de la visite du Directeur général de l’OMPI en Géorgie le 13 octobre 2022;
* *séminaire annuel des juges de la région baltique sur les questions actuelles en matière de droits de propriété intellectuelle*, les 5 et 6 septembre 2022, à Daugavpils, en Lettonie. Le séminaire a réuni 45 juges d’Estonie, de Lettonie, de Lituanie et de Pologne. L’objectif de cette formation annuelle est de réunir des juges de Lettonie et de la région baltique, afin de faciliter l’échange d’expériences judiciaires en matière de propriété intellectuelle et de développements jurisprudentiels, et de construire un réseau de juges compétents en matière de propriété intellectuelle;
* traduction et adaptation à la Bosnie‑Herzégovine du matériel de formation de l’OMPI destiné aux autorités chargées de l’application de la loi et aux procureurs, intitulé *Enquêter et poursuivre les délits de propriété intellectuelle* (en croate).

***ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser***

1. Les travaux de l’OMPI dans le domaine de la **coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire** ont continué à contribuer à la réalisation de la cible 17.6. En 2022, l’OMPI a redynamisé ses travaux dans ce domaine et a décidé de créer une plateforme ciblée pour l’échange d’informations et de compétences, en particulier entre les pays en développement et les PMA. Une première table ronde d’experts sur la promotion de la coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire dans le cadre du Plan d’action pour le développement de l’OMPI a eu lieu le 14 octobre 2022. L’objectif de la table ronde était de définir certaines actions concrètes qui favoriseraient une coopération plus efficace entre les pays du Sud. La manifestation a réuni les bénéficiaires et les partisans des projets du Plan d’action pour le développement afin qu’ils partagent leur expérience et leur expertise, d’encourager les initiatives de coopération Sud‑Sud et triangulaire dans le domaine de la propriété intellectuelle et, parallèlement, d’accroître les résultats de ces projets. La table ronde s’est penchée sur la question de la coopération Sud‑Sud et triangulaire en matière de propriété intellectuelle en tant que mécanisme d’amélioration de l’éducation, moteur de la compétitivité pour les entreprises locales et véhicule de mise en œuvre du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. Au cours de la table ronde, des experts de différents pays ont partagé leurs expériences dans la mise en œuvre de projets axés sur le développement, ont présenté les résultats fructueux de l’utilisation de la propriété intellectuelle par les pays en développement et les PMA, et ont partagé leurs points de vue sur les possibilités que les mécanismes de coopération Sud‑Sud et triangulaire peuvent offrir pour soutenir et stimuler la coopération au développement. La table ronde s’est conclu par quelques recommandations d’action concrètes qui encourageraient et faciliteraient davantage les initiatives de coopération Sud‑Sud et triangulaire.
2. En outre, à la demande des États membres, l’OMPI a mis en œuvre un projet qui a permis d’élaborer et de fournir des outils destinés à faciliter l’élaboration et la mise en œuvre de projets du Plan d’action pour le développement et à contribuer à une meilleure compréhension des rôles des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet et dans son cycle de vie global. Le projet a permis d’obtenir les résultats suivants : i) un Guide pour l’établissement, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement; ii) un catalogue en ligne consultable sur tous les projets et résultats du Plan d’action pour le développement; iii) un cours d’apprentissage à distance sur la gestion des projets du Plan d’action pour le développement; et iv) des vidéos et infographies informatives. Depuis lors, l’OMPI organise régulièrement des formations et des sessions de renforcement des capacités à l’intention des pays en développement et des PMA sur la gestion de base des projets et la mise en œuvre de projets axés sur le développement. Cela contribue à renforcer les capacités ciblées des pays en développement et des PMA, qui sont les principaux promoteurs et bénéficiaires des projets d’aide au développement. Cela fournit à ces pays les outils qui pourraient être reproduits dans d’autres projets axés sur le développement mis en œuvre par un pays à tout moment, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 17.9.
3. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, le programme [WIPO GREEN](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/) apporte des contributions tangibles à l’ODD 17. Il rassemble des acteurs essentiels pour catalyser l’innovation et la diffusion des technologies vertes grâce à sa base de données, son réseau et ses projets d’accélération. L’ODD 17 est au cœur de la mission, de la structure et des activités de WIPO GREEN.
4. La Division des relations extérieures de l’OMPI a également contribué à la réalisation de cet ODD, et en particulier de la cible 17.17, en organisant différents événements. Premièrement, en collaboration avec la Chambre de commerce internationale, un événement parallèle intitulé ‟Renforcer les écosystèmes de la propriété intellectuelle pour une croissance et un développement durables” lors de la soixante‑troisième session des assemblées des États membres de l’OMPI en juillet 2022. L’événement a attiré des participants de 81 pays. Les intervenants venaient de géants mondiaux, parmi lesquels Microsoft, Nestlé et Intel, ainsi que de PME du monde entier. Les intervenants provenaient également de cabinets spécialisés dans l’évaluation de la propriété intellectuelle et les évaluations économiques de la propriété intellectuelle et du droit de la concurrence. Les trois tables rondes d’une heure ont réuni chacune entre 120 et 104 participants en ligne. Deuxièmement, en collaboration avec la Fédération internationale de l’industrie du médicament, l’événement de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle intitulée ‟Innover pour une meilleure santé : soutenir les jeunes innovateurs grâce à la propriété intellectuelle”. L’événement a mis en lumière les réalisations de jeunes innovateurs du monde entier et le rôle positif que joue la propriété intellectuelle pour leur permettre de commercialiser leurs idées. Il a notamment mis l’accent sur les jeunes innovatrices. Près de 500 personnes ont participé sur place ou virtuellement.
5. Les travaux de l’OMPI sur la **propriété intellectuelle et l’innovation** ont contribué à la réalisation de la cible 17.6 grâce à ses partenariats existants. Le partenariat ‟Accès à la recherche pour le développement et l’innovation” (ARDI) vise à accroître la disponibilité de l’information scientifique et technique dans les pays en développement. ARDI donne accès à 58 000 revues, livres et ouvrages de référence scientifiques et techniques sur abonnement, provenant du contenu de plus de 110 éditeurs. Le programme relatif à l’accès à l’information spécialisée en matière de brevets (ASPI) est un autre partenariat public‑privé administré par l’OMPI, rendu possible par la coopération des principaux fournisseurs d’information en matière de brevets. Il permet aux pays et territoires en développement remplissant les conditions requises d’accéder gratuitement ou à faible coût à des outils et services sophistiqués de recherche et d’analyse de données sur les brevets, et compte près de 70 utilisateurs institutionnels actifs.
6. En outre, un réseau de transfert de technologie dans les États baltes – comprenant également une réserve de professionnels de la commercialisation de la propriété intellectuelle dans la région – a été créé en 2022 dans le but de créer les conditions nécessaires à la poursuite du développement des ressources humaines professionnelles dans le domaine du transfert de technologie. L’OMPI continuera à apporter son soutien par le biais du renforcement des capacités et d’autres formes d’assistance technique telles que définies dans le protocole d’accord signé avec le réseau le 28 octobre 2022.
7. Dans le domaine de la **coopération pour le développement**, l’OMPI a poursuivi ses efforts en vue de définir le programme régional en matière de propriété intellectuelle et d’innovation, contribuant ainsi à la réalisation des cibles 17.6 et 17.9. Lors de sa première tournée dans la région de l’Amérique latine et des Caraïbes, le Directeur général Daren Tang a participé à la VIIe réunion ministérielle d’Amérique centrale et de la République dominicaine. 22‑23 mars 2022. Au cours de cette réunion, les États membres ont exprimé leur volonté d’élaborer une stratégie sous‑régionale en matière de propriété intellectuelle, qui contribuerait également à la réalisation de la cible 9.b. Le développement économique, l’égalité hommes‑femmes et la propriété intellectuelle, ainsi que le train de mesures de l’OMPI dans la lutte contre la COVID‑19, ont également été abordés. En outre, du 4 au 6 octobre 2022, la réunion régionale des responsables des offices de propriété intellectuelle des pays d’Amérique latine : un dialogue sur la politique générale en matière de propriété intellectuelle a été organisé. Les responsables des offices de propriété intellectuelle de 16 pays de la région ont participé à la réunion. Un nouveau format de participation a été appliqué, en vue d’une participation plus active. Les priorités nationales et régionales et les possibilités de coopération horizontale ont été identifiées dans cinq domaines principaux : i) Infrastructure et nouvelles technologies; ii) Gestion et respect des droits de propriété intellectuelle; iii) Politiques publiques; iv) Promotion, formation et services aux utilisateurs; et v) Partenariats stratégiques et collaboration. Les informations issues de cette réunion serviront à évaluer des propositions concrètes et élaborer de futurs projets et actions de collaboration régionale et multilatérale.
8. En outre, dans la région de l’Amérique latine et des Caraïbes, l’OMPI a formulé un projet pilote visant à établir un programme régional de collaboration spécifique, à long terme et durable pour la formation de fond des examinateurs de brevets, avec la participation, en tant qu’‟offices donateurs”, non seulement des offices traditionnels des pays développés, mais aussi des offices de taille moyenne de la région qui disposent de l’expertise et des capacités techniques nécessaires pour soutenir la formation des examinateurs. En outre, l’OMPI a mis en place le cours en ligne avancé sur l’examen des inventions dans le domaine de la chimie pharmaceutique pour l’Amérique latine, avec le soutien de : la Direction générale de l’industrie et du commerce (SIC) de Colombie, l’Office européen des brevets (OEB), l’Office canadien de la propriété intellectuelle (OPIC), l’Office espagnol des marques et des brevet (OEPM), l’Office des brevets du Japon (JPO), l’IMPI Mexique, l’INDECOPI Pérou, l’INPI Brésil et l’INAPI Chili.
9. En outre, la réunion régionale arabe sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de propriété intellectuelle a eu lieu les 5 et 6 décembre 2022. L’objectif de la réunion était de fournir les informations nécessaires sur la manière de développer les fonctions des offices de propriété intellectuelle pour encourager l’innovation et aider les entreprises à mieux utiliser le système de propriété intellectuelle dans la région arabe.
10. Enfin, le programme d’enseignement à distance de l’**Académie de l’OMPI** a continué à servir de faire partie du comité directeur de UNSDG : Learn, contribuant ainsi à la cible 17.9. Le comité directeur de UNSDG : Learn est une initiative mise en place par l’UNITAR pour offrir un point d’accès commun aux ressources en ligne sur les thèmes associés aux ODD. L’initiative a attiré 60 000 participants environ. Le Guide d’introduction à la propriété intellectuelle de l’Académie de l’OMPI est proposé à la plateforme UNSDG : Learn afin de renforcer la pertinence des connaissances en matière de propriété intellectuelle pour l’innovation et le développement économique, social et culturel, et en particulier les ODD 9 et 4.

# II. Activités entreprises par l’OMPI dans le cadre du système des Nations Unies

1. En 2022, l’Organisation a continué à s’associer à d’autres agences des Nations Unies pour la réalisation des ODD. La majorité des activités dans ce domaine ont été menées par le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**.
2. À l’appui des cibles 3.3 et 3.b, les directeurs généraux de l’Organisation mondiale de la santé (OMS), de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) sont convenus, lors de leurs réunions du [15 juin 2021 et du 1er février 2022](https://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2021/article_0006.html), de renforcer et de cibler le soutien dans le contexte de la pandémie de COVID‑19 dans le cadre de la coopération trilatérale existante. Ils ont notamment convenu d’organiser une série d’ateliers de renforcement des capacités et de mettre en place une plateforme commune d’assistance technique tripartite. Les trois ateliers suivants ont eu lieu : i) [*Licences de propriété intellectuelle, transfert de technologie et partage de savoir‑faire et d’informations sur les essais cliniques*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=65948) (27 septembre 2021); ii) [*Accès et utilisation des ressources d’information pour la réponse à la pandémie*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69028) (28 février 2022); et iii) [*Innovation et accès aux diagnostics pour COVID‑19 et au‑delà*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=73869) (28 octobre 2022). En outre, l’OMS, l’OMPI et l’OMC ont lancé leur nouvelle [Plateforme trilatérale d’assistance technique COVID‑19](https://www.who-wipo-wto-trilateral.org/fr) en avril 2022. La plateforme donne un aperçu des activités d’assistance technique trilatérale. Elle répond aux besoins des membres en ce qui concerne les vaccins, les médicaments et les technologies liés à la COVID‑19 et fournit une assistance technique opportune et adaptée. Un formulaire de contact est disponible pour contacter directement les trois organisations. La plateforme comprend également des liens vers l’étude trilatérale [*Promouvoir l’accès aux technologies médicales et à l’innovation*](https://www.who-wipo-wto-trilateral.org/files/wipo_pub_628_2020__fr.pdf)et l’extrait COVID‑19 mis à jour [*Une approche intégrée englobant santé, commerce et propriété intellectuelle pour répondre à la pandémie de COVID‑19*](https://www.who-wipo-wto-trilateral.org/files/wipo_pub_628_2021_covid19_insert__fr.pdf). La plateforme est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies. En outre, l’Organisation mondiale de la santé (OMS), l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l’Organisation mondiale du commerce (OMC) ont organisé un symposium technique conjoint sur [La pandémie de COVID‑19: Réponse, préparation, résilience](https://www.wipo.int/meetings/en/2022/wipo-wto-who-technical-symposium.html)le 16 décembre 2022. Il a examiné les principaux défis posés par la pandémie de COVID‑19 dans les domaines de la santé, du commerce et de la propriété intellectuelle.
3. Le partenariat de l’OMPI avec la CNUCED pour soutenir les entreprises numériques dirigées par des femmes en tant que membre de l’initiative ‟le commerce électronique pour tous” contribue à la réalisation de la cible 5.b, ainsi que des cibles 9.a et 17.16. Grâce à une session de formation pilote organisée avec l’Académie de l’OMPI, l’Organisation a contribué à renforcer les connaissances sur la manière dont les entreprises numériques peuvent exploiter le système de propriété intellectuelle pour créer de la valeur lors d’une master class intitulée ‟eTrade for Women” (le commerce électronique pour les femmes) qui s’est tenue du 5 au 7 octobre 2022. Cette master class, à laquelle ont participé 22 femmes chefs d’entreprise numériques de six pays d’Afrique francophone, a permis de renforcer les capacités et les connaissances des femmes chefs d’entreprise numériques dans les pays en développement et d’aborder certains défis auxquels sont confrontées les femmes chefs d’entreprise, notamment les stéréotypes liés au genre, l’accès limité au financement, le manque de compétences numériques et entrepreneuriales et les connaissances insuffisantes en matière d’enregistrement de la propriété intellectuelle.
4. La session sur *La propriété intellectuelle, les jeunes et les TIC : innover pour un avenir meilleur,* organisée par l’OMPI pendant le forum du SMSI 2022, était pertinente pour les cibles 4.4 et 9.b. Des millions de jeunes utilisent les TIC pour communiquer, apprendre et s’intéresser à des contenus culturels et créatifs, et le système de propriété intellectuelle joue un rôle important en encourageant la production et la diffusion d’une multitude d’informations, de connaissances et de produits de divertissement auxquels les jeunes ont accès et qu’ils consomment en utilisant les technologies numériques. La session, qui s’inscrit dans le cadre des célébrations mondiales de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022, a montré comment les jeunes innovateurs de l’écosystème des TIC font la différence dans leurs sociétés en contribuant au développement durable et a examiné certaines des questions politiques pertinentes pour créer un environnement favorable aux jeunes, où qu’ils soient, pour se créer un meilleur avenir en tirant parti du système de propriété intellectuelle pour soutenir leur innovation et leur créativité.
5. L’OMPI a également organisé une session sur *le secteur du jeu vidéo à l’heure des NFT et du métavers* lors du Forum sur la gouvernance de l’Internet 2022, qui contribue aux cibles 9.b et 17.6. La session a examiné comment le secteur du jeu vidéo a navigué et façonné les nouveaux scénarios ouverts par les marchés du métavers et des NFT et comment ces technologies d’avant‑garde modifient les attentes des consommateurs et les modèles commerciaux, tout en remettant en question certains concepts juridiques établis. Elle a rassemblé des exemples de différentes régions pour montrer pourquoi et comment les créateurs, les jeunes entreprises et les PME se soucient de la protection de leur créativité et de leur innovation et comment leurs idées peuvent être utilisées comme un atout pour la croissance, ainsi que la manière de tirer parti du système de propriété intellectuelle à cet égard. L’accent mis par la session sur les technologies d’avant‑garde, telles que les métavers et les NFT, en tant que moteur de l’innovation et de la croissance technologiques pour les économies est directement lié à la cible 9.b de l’ODD, car les industries créatives, telles que la musique, le jeu vidéo, la mode, l’art, se développent souvent beaucoup plus rapidement que les industries plus traditionnelles. À cet égard, l’événement a présenté des exemples de différents secteurs qui exploitent le potentiel de l’innovation et de la créativité à des fins de construction d’économies inclusives et résilientes, conformément à l’ambition primordiale de l’ODD 9. En outre, le développement d’un marché numérique équilibré nécessite une collaboration multipartite entre, par exemple, les créateurs individuels, les développeurs de contenu, les plateformes et les décideurs politiques, pour ne citer qu’eux. Ces types de partenariats intersectoriels sont liés à la cible 17.6 de l’ODD, qui vise à renforcer, promouvoir et encourager les partenariats public‑privé à l’appui du développement durable, et ont été examinés sous l’angle des cadres juridiques et réglementaires habilitants dont les pays et économies en développement ont besoin pour mener à bien de telles collaborations.
6. Dans le domaine de la **coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire**, l’OMPI a poursuivi sa coordination et sa coopération régulières avec l’Office des Nations Unies pour la coopération Sud‑Sud (UNOSSC) et d’autres agences des Nations Unies, afin de garantir une approche harmonisée visant à faciliter les initiatives de coopération Sud‑Sud et de coopération triangulaire. En septembre 2022, elle a participé à l’exposition mondiale sur le développement Sud‑Sud sur le thème *Advancing South‑South and Triangular Cooperation for Sustainable COVID‑19 Recovery : Towards a Smart and Resilient Future* (Faire progresser la coopération Sud‑Sud et triangulaire pour une relance post COVID‑19 durable : vers un avenir intelligent et résilient),organisé par l’UNOSSCetaccueilli par le Gouvernement thaïlandais, en partenariat avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique (CESAP).

# III. Assistance fournie par l’OMPI à ses États membres à leur demande

1. Au cours de l’année 2022, le Secrétariat n’a reçu aucune demande d’assistance de la part des États membres concernant spécifiquement la réalisation des ODD.

[Fin du document]

1. La liste des ODD et des cibles associées est disponible ici [: https://sdgs.un.org/fr/goals](https://sdgs.un.org/fr/goals). [↑](#footnote-ref-2)
2. [https://www.wipo.int/wipo\_magazine/fr/2020/02/article\_0006.html.](https://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2020/02/article_0006.html) [↑](#footnote-ref-3)
3. Les crédits de réduction certifiée des émissions (CER) délivrés pour les projets du mécanisme de développement propre dans le cadre du protocole de Kyoto répondent aux critères établis par le CCS des Nations Unies pour compenser les émissions de GES des organisations du système des Nations Unies, et 2% de tous les CER délivrés sont transférés au Fonds d’adaptation (AF) établi dans le cadre du protocole de Kyoto pour que l’AF monétise et finance des projets et des programmes d’adaptation concrets dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. La CCNUCC s’est engagée à faciliter les efforts des organisations du système des Nations Unies pour atteindre la neutralité climatique et a négocié un accord à long terme avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en tant qu’administrateur de l’AF pour l’achat d’URCE de l’AF qui sont ensuite ‟annulées” (terminologie utilisée dans leur contexte) lorsqu’elles sont ‟rachetées”. Afin de compenser ses émissions inévitables (dues aux bâtiments et aux déplacements), l’OMPI achète ces REC en gros par l’intermédiaire de la CCNUCC et les utilise sur une base annuelle en fonction des émissions calculées jusqu’à ce que le stock soit entièrement utilisé. La CCNUCC certifie chaque année, à la demande de l’OMPI, qu’une quantité équivalente aux émissions annuelles totales de GES de l’OMPI, telles que déclarées conformément aux principes de l’inventaire des GES des Nations Unies pour l’année concernée, a été compensée, jusqu’à ce que le total de ces quantités annuelles atteigne la quantité d’URCE ‟annulées” dans le cadre du présent accord. [↑](#footnote-ref-4)
4. <https://www.wipo.int/ip-outreach/en/ipday/2020/case-studies/banano.html>. [↑](#footnote-ref-5)
5. <https://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2020/02/article_0006.html>. [↑](#footnote-ref-6)